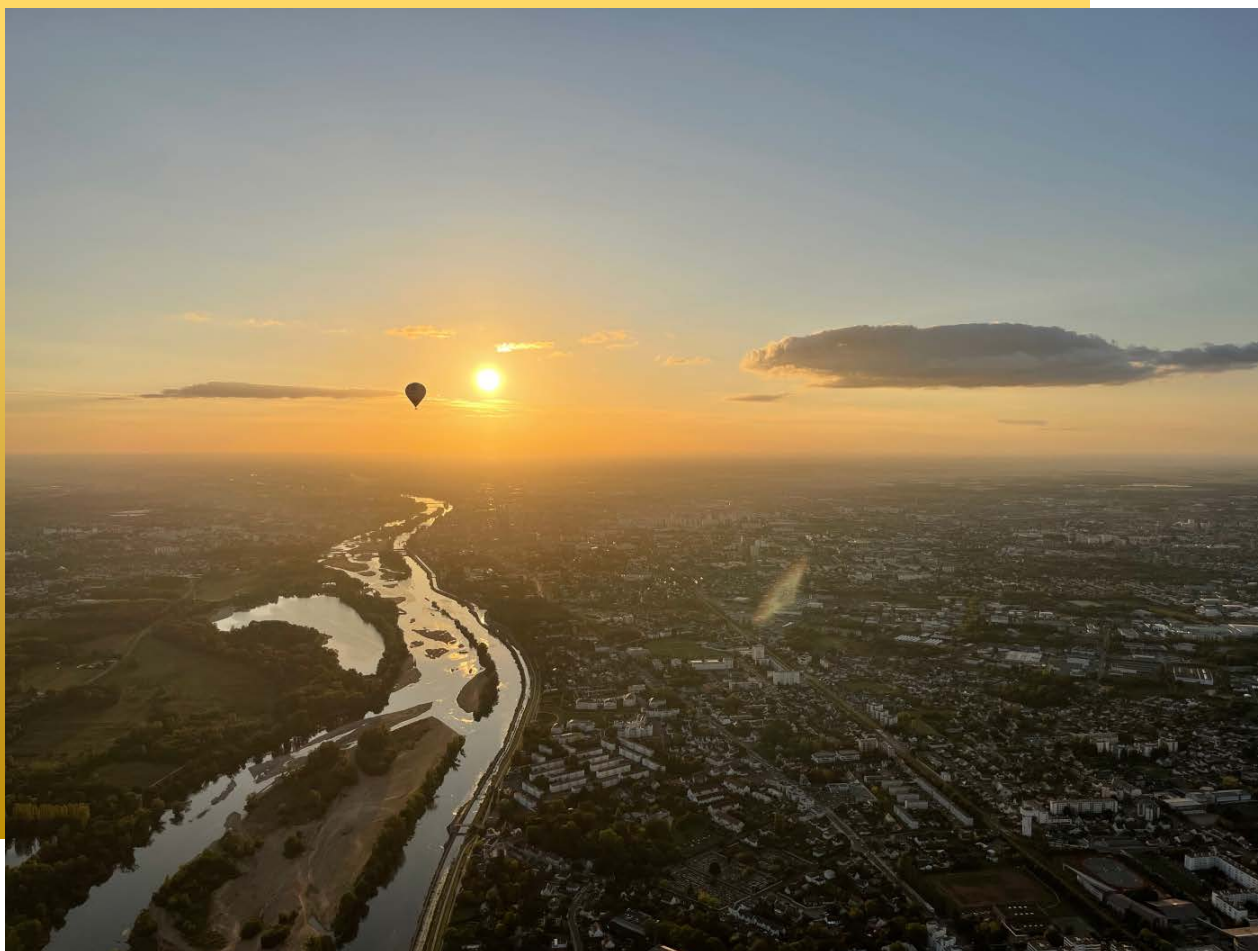




DECISION MODIFICATIVE N°1 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	6
EQUILIBRE DE LA DM1 2026	8
TABLEAU DE SYNTHESE	9
ECONOMIE - EMPLOI	10
1.1 - ECONOMIE	11
1.2 – AGRICULTURE ET FORETS	15
1.3 – TOURISME	17
EDUCATION - FORMATION	20
2.1 – EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	21
2.2 - APPRENTISSAGE	25
2.3 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	27
2.4 – ORIENTATION	28
2.5 – FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	29
2.6 – FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	33
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	35
3.1 – EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	36
3.3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	38
3.4 – TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	39
3.5 – COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	46
VIE SOCIALE	48
4.1 – CITOYENNETE EGALITE	49
4.2 – CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	51
4.3 – SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	54
RESSOURCES	55
5.1 – MOYENS GENERAUX	56
5.2 - FINANCES	58
5.3 – RESSOURCES HUMAINES	61
5.4 - EUROPE	63
L'AFFECTATION DU RESULTAT 2025	64

LE VOTE PAR FONCTION	66
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP / AE	66
Les AP et AE créées et modifiées par fonction	69
Affectations votées dans le cadre de la DM1 2026	71
LES DISPOSITIONS DIVERSES	74
Remises gracieuses	74
Admissions en non-valeur	74
Créances éteintes	75
Modifications des emplois	76
Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs	77
INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DES AP/AE	78

INTRODUCTION

Dans un contexte national marqué par de fortes incertitudes économiques, sociales et financières, la présente décision modificative traduit notre choix politique : celui de préserver les priorités régionales, de protéger les habitants et de maintenir un haut niveau d'investissement au service du territoire.

Cette décision modificative intervient alors que les Régions sont confrontées à une réduction brutale, insuffisamment concertée et injuste dans sa proportion des concours financiers de l'État. Notre collectivité subit ainsi une perte de plus de 50 millions d'euros de recettes, pour la deuxième année, liée à la baisse des dotations et des financements dédiés à l'apprentissage et à la formation professionnelle. La DM1 prend acte des évolutions de ces recettes depuis l'adoption de la Loi de finance 2026 intervenue après l'adoption de notre budget régional, sans créer d'amélioration globale de nos recettes.

Pour l'apprentissage, les enveloppes annoncées par l'État ont connu des évolutions particulièrement déstabilisantes. Après une première réduction de moitié des crédits attendus, les montants finalement notifiés pourraient se révéler jusqu'à huit fois inférieurs aux prévisions et engagements de l'Etat. La Région poursuivra, malgré une réduction de ses dépenses, son action en faveur de l'orientation, de la qualification et de l'accompagnement vers l'emploi. C'est le sens du plan de soutien aux CFA notamment et de notre souhait d'accueillir les finales des WorldSkills 2027.

Sur la formation professionnelle, la réduction des concours de l'Etat, là encore en paliers successifs, cumulatifs et aggravant, interroge particulièrement au moment de l'amorce d'une crise économique dont les effets sur le chômage se font déjà sentir. L'amélioration du nombre de demandeurs d'emploi ces dernières années devait beaucoup à l'engagement des régions en faveur de la formation professionnelle. Notre région en était un symbole, par son intervention de haut niveau pour la formation et un nombre de demandeurs d'emploi inférieur à la moyenne nationale.

La méthode employée par l'État soulève une difficulté majeure. Les Régions, comme toutes les collectivités, comme tous les acteurs publics et privés, ont besoin de stabilité, de visibilité et de dialogue pour conduire efficacement leurs politiques publiques ou leurs projets. Réduire des concours financiers sans concertation préalable, après des notifications de recettes, ni perspective pluriannuelle revient à déstabiliser l'action publique territoriale et à affaiblir tout le tissu économique et social de notre pays.

Face à cette situation, la Région fait le choix, dans cette DM1, de la responsabilité et du volontarisme en sanctuarisant plusieurs politiques essentielles pour les habitantes et habitants et les territoires.

Notre collectivité maintient son engagement en faveur du pouvoir d'achat et de l'accessibilité aux services publics. C'est le sens du maintien d'une politique ambitieuse de tarification sociale dans nos cantines et de son développement dans les transports.

La Région poursuit également ses investissements dans les infrastructures ferroviaires, dans le matériel roulant et dans les mobilités durables, avec une priorité constante : accompagner la décarbonation des déplacements, faciliter les trajets du quotidien comme le « domicile-travail ».

La préservation des espaces naturels, des ressources en eau, des continuités écologiques et des équilibres environnementaux représente un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire. Dans ce domaine aussi, la Région maintient son ambition malgré les contraintes financières.

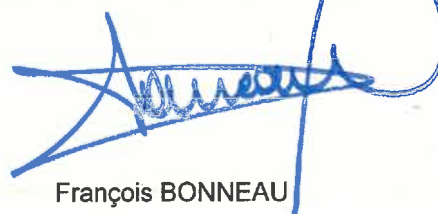
Dans ce contexte difficile, notre collectivité démontre néanmoins sa capacité à maintenir une gestion rigoureuse et responsable. Les ajustements proposés dans cette décision modificative traduisent un pilotage budgétaire maîtrisé, fondé sur une gestion rigoureuse des dépenses et sur la préservation des capacités d'investissement pluriannuelle de la Région. La Compte administratif 2025 traduisait cette trajectoire, tout comme les ratios de cette décision modificative qui nous permettent de maintenir le niveau de désendettement autour de 6,5 ans sur plusieurs années.

Ce pilotage financier est indispensable pour continuer d'investir au service des habitants et préparer l'avenir du territoire.

Dans une période d'incertitudes multiples, la Région choisit d'être une collectivité protectrice, volontaire et tournée vers l'avenir.

Protectrice pour les habitantes et habitants confrontés.es à la hausse du coût de la vie.
Protectrice pour les jeunes à la recherche d'une formation et d'un emploi.
Protectrice pour les territoires confrontés aux fractures économiques et territoriales.
Protectrice enfin pour les générations futures à travers l'engagement résolu de la collectivité en faveur de la transition écologique et de l'aménagement durable.

La présente décision modificative affirme ainsi la fidélité à ses convictions : les politiques régionales ont un impact direct et concret sur la vie quotidienne des habitantes et habitants.



François BONNEAU

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

1- Résultats de l'exercice 2025

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2025, ce résultat s'élève à 257,4 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A) + (B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	8 067 328,88	1 657 884 501,30	1 665 951 830,18
Dépenses (réelles + ordre)		1 408 521 716,15	1 408 521 716,15
Total	8 067 328,88	249 362 785,15	257 430 114,03

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis y compris les opérations d'ordre). Pour 2025, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 250,8 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A) + (B) Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		919 716 506,01	919 716 506,01
Dépenses (réelles + ordre)	179 038 661,19	991 441 474,74	1 170 480 135,93
Total	-	-71 724 968,73	-250 763 629,92

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **6 666 484,11 €**.

2- Affectation du résultat 2025

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Ainsi, il est proposé :

1. de constater le déficit de la section d'investissement du compte administratif 2025 à hauteur de 250 763 629,92 €,
2. de constater le besoin de financement global à hauteur de 250 763 629,92 €,
3. de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2025 à hauteur de 257 430 114,03 €,
4. d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 250 763 629,92 € (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)

FONCTIONNEMENT	
Excédent de clôture Région	257 430 114,03 €
Affectation du résultat (compte 1068)	-250 763 629,92€
Report au 002	6 666 484,11 €

EQUILIBRE DE LA DM1 2026

Le résultat net 2025 repris au budget supplémentaire 2026 s'établit à 6 666 484,11 €.

Le budget 2026 modifié est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 984 744 901 €.

Par ailleurs, des ajustements sont proposés à hauteur de 11 881 838 € pour les autorisations d'engagement et 302 445 219 € pour les autorisations de programme.

TABLEAU DE SYNTHESE

			Dépense		Recette	
			BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	P1 ECONOMIE - EMPLOI	P11 - ECONOMIE	26 250 000	100 000	6 379 000	
		dont Fonds Européens	4 400 000		4 400 000	
		P12 - AGRICULTURE	9 130 000		3 100 000	
		dont Fonds Européens	3 100 000		3 100 000	
		P13 - TOURISME	5 700 000	670 000	400 000	
		dont Fonds Européens	400 000		400 000	
		P14 - RECHERCHE	10 058 000		3 500 000	
		dont Fonds Européens	3 500 000		3 500 000	
		Total	51 138 000	770 000	13 379 000	
	P2 EDUCATION - FORMATI	P21 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	71 370 000	150 000	7 430 000	700 000
		P22 - APPRENTISSAGE	4 095 000	-2 395 000	400 000	
		P23 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 765 700			
		P24 - ORIENTATION	3 720 000	366 600	700 000	66 600
		dont Fonds Européens	400 000		400 000	
		P25 - FORMATION PROFESSIONELLE ET EMPLOI	125 274 000	-9 700 000	87 100 000	-21 521 000
		dont Fonds Européens	14 700 000		14 700 000	
		P26 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	65 150 000			
		Total	271 374 700	-11 578 400	95 630 000	-20 754 400
	P3 MOBILITES ET TERRITO	P31 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	5 655 000	730 000	200 000	
		dont Fonds Européens	200 000		200 000	
		P32 - NUMERIQUE	5 390 000		1 976 700	
		dont Fonds Européens	1 800 000		1 800 000	
		P33 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	12 280 000	50 000	5 261 000	
		dont Fonds Européens	4 100 000		4 100 000	
		P34 - TRANSPORTS MOBILITES DURABLES	570 908 000	825 000	187 613 000	4 000 000
		P35 - COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 080 000		5 000	
		Total	595 313 000	1 605 000	195 055 700	4 000 000
	P4 VIE SOCIALE	P41 - CITOYENNETE ET EGALITE	1 043 000			
		P42 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	24 478 000		189 000	-66 560
		P43 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORT	4 411 000			
		Total	29 932 000		189 000	-66 560
	P5 RESSOURCES	P51 - MOYENS GENERAUX	29 960 000	2 136 000	4 144 000	
		P52 - FINANCES	97 397 000	-6 000 000	1 099 722 000	27 172 000
		P53 - RESSOURCES HUMAINES	183 090 000		3 912 000	
		Total	310 447 000	-3 864 000	1 107 778 000	27 172 000
	TOTAL		1 258 204 700	-13 067 400	1 412 031 700	10 351 040
	dont Fonds Européens		32 600 000		32 600 000	

RESULTAT N-1

6 666 484

Investissement	P1 ECONOMIE - EMPLOI	P11 - ECONOMIE	23 200 000		14 200 000	
		dont Fonds Européens	3 200 000		3 200 000	
		P12 - AGRICULTURE	31 103 000		21 000 000	
		dont Fonds Européens	21 000 000		21 000 000	
		P13 - TOURISME	8 650 000		6 350 000	
		dont Fonds Européens	6 350 000		6 350 000	
		P14 - RECHERCHE	14 700 000		4 600 000	
		dont Fonds Européens	4 600 000		4 600 000	
		Total	77 653 000		46 150 000	
	P2 EDUCATION - FORMATI	P21 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	102 560 000		697 500	
		P22 - APPRENTISSAGE	12 091 400	-9 767 799		
		P23 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	5 165 000			
		P25 - FORMATION PROFESSIONELLE ET EMPLOI	80 000			
		P26 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	18 500 000		1 384 900	1 000 000
		Total	138 396 400	-9 767 799	2 082 400	1 000 000
	P3 MOBILITES ET TERRITO	P31 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	50 200 000	8 000 000	2 200 000	
		dont Fonds Européens	2 200 000		2 200 000	
		P32 - NUMERIQUE	3 800 000		4 600 000	
		dont Fonds Européens	3 000 000		3 000 000	
		P33 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	18 950 000		13 350 000	
		dont Fonds Européens	13 250 000		13 250 000	
		P34 - TRANSPORTS MOBILITES DURABLES	270 955 000	9 591 000	201 083 000	375 000
		dont Fonds Européens	3 400 000		3 400 000	
		P35 - COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	100 000			
		Total	344 005 000	17 591 000	221 233 000	375 000
	P4 VIE SOCIALE	P41 - CITOYENNETE ET EGALITE	400 000	10 000		
		P42 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	5 885 000		350 000	60 000
		P43 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORT	3 515 000		100 000	
		Total	9 800 000	10 000	450 000	60 000
	P5 RESSOURCES	P51 - MOYENS GENERAUX	11 028 000	-3 200 000		
		P52 - FINANCES	124 092 000	30 000 000	281 232 000	3 113 277
		Total	135 120 000	26 800 000	281 232 000	3 113 277
	TOTAL		704 974 400	34 633 201	551 147 400	4 548 277
	dont Fonds Européens		57 000 000		57 000 000	

ECONOMIE - EMPLOI



1.1 - ECONOMIE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	21 850 000	100 000	1 979 000	
Crédits Fonds Européens	4 400 000		4 400 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT	26 250 000	100 000	6 379 000	
Crédits Région	20 000 000		11 000 000	
Crédits Fonds Européens	3 200 000		3 200 000	
TOTAL INVESTISSEMENT	23 200 000		14 200 000	

1.1.02 - PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES

Commentaires et explications

Le soutien de la Région à la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA) sur 3 volets d'intervention est renouvelé chaque année.

Lors du vote du BP 2026, les besoins identifiés n'étaient pas exhaustifs et suffisamment précis faute d'éléments de bilan qualitatif. Un travail a été engagé pour mieux définir les actions à mener sur 2026. Dans cette perspective, il est nécessaire de procéder :

- 1) un abondement à hauteur de 108 k€ :
 - Mission SIEG Transition Numérique 2026 : +85 k€
 - Mission thématiques et animation 2026 : +23 k€
- 2) 8 k€, parvis des métiers 2026

Par ailleurs, la convention 2025 sur la mission Transmission Reprise, faute d'engagement sur l'exercice 2025, doit faire l'objet d'un engagement en 2026 pour un montant de 66,5 K€. Ce montant n'était pas programmé sur le BP 2026.

Le forum annuel de la fédération nationale des agences de développement économique (CNER) sera organisé cette année à Orléans. Le Conseil Régional a validé en février dernier le principe d'une co-organisation avec un engagement financier à hauteur de 35 k€ à parité avec la Métropole.

Enfin, il est proposé 100 k€ pour accompagner la visibilité des projets économiques dont le salon « made in Val de Loire » dans le cadre de la première édition orléanaise.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P1102E17	01/01/2027	936_26A/D-P1102- DEVT CREATION REPRISE	443 000	309 500

Il est proposé de d'affecter l'AE ci-dessus pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P1102E17	P1102O005	PROMOTION DISPOSITIFS ECONOMIQUES	100 000
			P1102O006	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES	209 500

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	2 880 000	100 000		
Investissement	12 500		2 533 901	

1.1.04 - SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS

Commentaires et explications

En fonctionnement, le budget 2026 en faveur des couveuses et des CAE a été réduit lors de la construction du budget. Une convention SIEG avec les 13 structures concernées a été conclue. Au regard de leur plan d'actions fourni et de leur fragilité, il est proposé d'augmenter et d'affecter l'AE correspondante au montant de 200 000 €.

En investissement, les dossiers programmés au titre du CAP SCOP SCIC sur le 1er trimestre 2026 ont entraîné la consommation de la totalité de l'enveloppe votée au BP 2026 (100 k€). Les projets à venir identifiés sur le dispositif représentent un besoin de 0,2 M€.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P1104E07	01/01/2027	936_26A/D-P1104-STRUCTURATION DEVT ESS	9 952 900	200 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P1104E07	P1104O004	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	200 000

- Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2026	P1104E06	01/01/2027	906_26A/D-P1104-STRUCTURATION DEVT ESS	164 000	200 000

Il est proposé d'affecter l'AP ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P1104E06	P1104O003	SOUTIEN DES PROJETS DE CREATION OU REPRISE	200 000

1.1.05 – SOUTENIR LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL

Commentaires et explications

Le volet formation du PIA 4, est inscrit au budget de la Direction de l'Economie. Sa gestion est assurée par la DESRTT.

Les frais de gestion de ce volet, qui représentent 45 k€ ont été globalisés dans l'AP votée en 2024. Or ces dépenses relèvent de la section fonctionnement. En conséquence il est proposé d'abonder l'AE 2026 de 45 k€.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P1105E08	01/01/2027	936_26A/D-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	320 000	45 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P1105E08	P1105O006	ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI	45 000

1.1.06 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX

Commentaires et explications

L'Etat nous transfère des crédits de fonctionnement pour le financement des pôles de compétitivité. Les sommes correspondantes aux remboursements des années 2023 et 2024 qui n'ont pas été effectués lors des exercices précédents représentent la somme de 11,5 k€.

Il est prévu de réaliser une étude des potentialités en matière d'économie culturelle et créative dans le cadre du projet "Bourges 2028". Cette dépense émerge par conséquent sur 2026, il est donc proposé d'abonder l'AE de 48 000 € supplémentaires.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P1106E04	01/01/2027	936_26A/D-P1106-DEVT FILIERES ET RESEAUX	1 205 280	59 500

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P1106E04	P1106O004	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX	59 500

1.1.07 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES

Commentaires et explications

En fonctionnement, la mission territoires d'industrie dispose d'un budget voté au BP 2026 de 10 k€. Or, les frais inhérents à la mission, relèvent de la section fonctionnement (actions de formations, organisation d'événements). Il est en conséquence proposé de corriger et de créer l'affectation correspondante.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P1107E18	01/01/2027	936_26A/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	210 000	10 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P1107E18	P1107O007	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES ECO	10 000

-Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2026	P1107E17	01/01/2027	906_26A/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	9 417 000	200 000

Il est proposé d'affecter l'AP ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P1107E17	P1107O012	CREATION REPRISE ET DEVELOPPEMENT DES PME/PMI	200 000

1.1.09 - SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Commentaires et explications

En fonctionnement, les demandes de financement du CRESITT + WELAB COSMETICS n'ont pas été prises en compte lors de l'élaboration du BP. Il est proposé d'abonder l'AE correspondante à hauteur de 75 k€ pour répondre à leurs besoins.

La Région est sollicitée par Orléans Technopole qui a été retenue au titre d'un programme INTERREG (60%) pour un projet de LAB IA. Le financement de cette plateforme d'accompagnement des entreprises n'est pas assuré. En effet, il s'agit d'un dispositif de sensibilisation des entreprises sur un sujet peu mature, dont les prestations sont difficiles à facturer. Orléans Technopole n'ayant pas la capacité sur fonds propres d'assurer 40% d'autofinancement, la proposition est de participer à hauteur de 20 k€ pour 2026 pour équilibrer le plan de financement.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2024	P1109E06		936_REPP/D-P1109-INNOVATION TRANSFERT TECHNO	379 874	95 000

1.2 – AGRICULTURE ET FORETS

1.2.03 - ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES

Commentaires et explications

Plusieurs dossiers « actions de transfert de connaissance » (ATC), déposés en 2025 et mobilisant du FEADER au titre du dispositif 21, vont être programmés en 2026. Les contreparties en crédits régionaux sont inscrites au budget des CAP filières.

Créations / Modifications d'AP / AE

-Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2026	P1203E07	01/01/2027	906_26A/D-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	1 685 000	150 000

Il est proposé d'affecter l'AP ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P1203E07	P1203O001	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION	150 000

1.2.04 - SOUTENIR LA FILIERE ALIMENTAIRE

Commentaires et explications

La stratégie régionale de l'alimentation a été votée le 18 décembre 2025. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, le Président de Région, la Préfète, l'association régionale des entreprises alimentaires et la chambre d'agriculture Centre-Val de Loire ont signé le 24 février 2026 une charte « pour une ferme Centre-Val de Loire structurée autour de filières créatrices de valeur ajoutée et d'emplois », dans laquelle la Région s'engage à mobiliser des moyens financiers et en ingénierie pour accompagner les projets portés par les filières agricoles et les entreprises agroalimentaires qui viseront un renforcement des outils de transformation et une relocalisation des productions sur notre territoire. Aussi, il est sollicité une augmentation de l'enveloppe d'AE 2026 de 95 k€ pour :

- soutenir le réseau des chambres d'agriculture et l'AREA sur les actions qui découleront de la charte (65 k€) ;
- une prestation d'AMO pour étude préalable à la mise en place d'une instance régionale de référencement de la production régionale disponible (30 k€).

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P1204E04	01/01/2027	936_26A/D-P1204-SOUTIEN FILIERE ALIMENTAIRE	1 360 000	95 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P1204E04	P1204O001	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	95 000

1.2.05 - SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FORESTIERES

Commentaires et explications

En raison de la situation très compliquée que connaissent les exploitations céréalières depuis 3 ans, les structures d'accompagnement des exploitations en situation de fragilité font remonter un besoin d'accompagnement supérieur à celui envisagé lors de l'établissement du BP 2026.

L'année 2026 sera également l'année d'établissement des diagnostics finaux prévus au titre de la stratégie régionale bas carbone accompagnée par le réseau des chambres d'agriculture.

Créations / Modifications d'AP / AE

Il est proposé d'affecter l'AP ci-dessous pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P1205E05	P1205O006	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE ET AUDITS STRATEGIQUES	60 000
			P1205O008	CAP FILIERES PETITS INVESTISSEMENTS	-60 000

1.3 – TOURISME

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	5 300 000	670 000		
Crédits Fonds Européens	400 000		400 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 700 000	670 000	400 000	
Crédits Région	2 300 000			
Crédits Fonds Européens	6 350 000		6 350 000	
TOTAL INVESTISSEMENT	8 650 000		6 350 000	

1.3.01 - RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES

Commentaires et explications

Dans un contexte d'évolution rapide des usages, où s'affirme un besoin d'expérience touristique revisitée, de nombreux acteurs touristiques expriment un besoin ou une volonté d'innover. Afin de répondre à ces enjeux, il apparaît essentiel de se doter de moyens dédiés permettant d'impulser, structurer et accompagner les dynamiques d'innovation, ainsi que les actions d'animation et d'expérimentation mises en œuvre sur le territoire.

La demande porte sur le besoin de création d'une nouvelle Opération dénommée « Tourisme expérientiel - Innovation » que l'on propose de doter en AE de 55 k€.

D'autre part, dans le cadre de la promotion des destinations touristiques, il est proposé 120 k€ pour les manifestations en région (Chambord live, Rouges de Loire et Open générali).

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P1301E11	01/01/2027	936_26A/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	699 000	175 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P1301E11	P1301O010	TOURISME EXPERIENTIEL - INNOVATION	55 000
			P1301O011	VALORISATION DESTINATIONS TOURISTIQUES	120 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	571 400	120 000		
Investissement	598 676			

1.3.02 - FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Commentaires et explications

Afin de repositionner les enveloppes d'AE 2026 sur la réalité de l'activité de l'année, il apparaît nécessaire d'ajuster à la baisse l'enveloppe de 55 k€.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P1302E11	P1302O004	ACCOMPAGNEMENT HEBERGEMENT	-55 000

1.3.04 - DEVELOPPER DES OPERATIONS POUR LE RAYONNEMENT DE LA REGION

Commentaires et explications

Depuis 2023, la Région organise chaque année le festival AR(t)CHIPEL. Celui-ci met en lumière la création contemporaine en Région Centre-Val de Loire grâce à un partenariat inédit avec le Centre Pompidou, en ouvrant au public, ateliers d'artistes, lieux de création habituellement fermés et expositions exceptionnelles. En célébrant à la fois l'héritage culturel de la région et la vitalité artistique actuelle, il s'inscrit comme un temps fort des Nouvelles Renaissance, renforçant l'attractivité culturelle et touristique du territoire.

L'édition 2026 du festival « AR(t)CHIPEL », d'une envergure nationale et internationale exceptionnelle, se composera de plusieurs volets :

- Une série d'expositions consacrées aux œuvres d'Alexandre CALDER célébrant les 50 ans de sa disparition et le centième anniversaire de son arrivée en France, créant un véritable parcours artistique dans 12 lieux de la Région Centre-Val de Loire.
- Une exposition consacrée à Max Ernst au Château de Chaumont-sur-Loire ;
- Une programmation d'une vingtaine d'expositions associées et l'ouverture de 90 ateliers d'artistes.

Dans ce cadre, un besoin de 550 K€ est nécessaire pour financer les différents volets du festival Ar(t)chipel.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P1304E07	01/01/2027	936_26A/D-P1304-OPERATIONS RAYONNEMENT REGION	1 050 000	550 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P1304E07	P1304O002	NOUVELLES RENAISSANCES	550 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	1 050 000	550 000		

EDUCATION - FORMATION



2.1 – EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	71 370 000	150 000	7 430 000	700 000
TOTAL FONCTIONNEMENT	71 370 000	150 000	7 430 000	700 000
Crédits Région	102 560 000		697 500	
TOTAL INVESTISSEMENT	102 560 000		697 500	

2.1.01 - ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES

Commentaires et explications

Sur le volet Éducation, la présente décision modificative permet de prendre en compte la montée en charge de la tarification sociale dans les lycées, dont les besoins effectifs se révèlent supérieurs aux estimations retenues lors de l'élaboration du budget primitif 2026. Il est ainsi proposé un abondement de +150 k€ de l'AE 2026 et des crédits de paiement du même montant pour les frais d'hébergement et de restauration. Ils permettent de couvrir le niveau réel de mandatement des compensations liées à la mise en œuvre de la tarification sociale.

Il est aussi proposé un abondement de 0,98 M€ de l'AP 2026 doter et équiper les lycées, afin de permettre :

- l'engagement d'opérations de rénovation de filières initialement programmées en 2025 et reportées en 2026 ;
- l'ouverture d'une nouvelle filière (baccalauréat professionnel STI2D hors carte des formations), non anticipée lors de l'élaboration du budget 2026.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P2101E12	01/01/2027	932_26A/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	53 365 000	150 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P2101E12	P2101O009	FRAIS HEBERGEMENT ET RESTAURATION	150 000

-Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2026	P2101E11	01/01/2027	902_26A/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	2 934 800	980 000

Il est proposé d'affecter l'AP ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P2101E11	P2101O001	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	980 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	53 898 900	150 000	7 300 000	150 000
Investissement	8 160 000			

2.1.04 - SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENS

Commentaires et explications

La présente décision modificative vise à sécuriser la continuité du dispositif régional d'aide à l'équipement numérique des lycéennes et des lycéens, dans un contexte de clôture prochaine du marché en cours et de préparation du lancement du marché suivant. Il est proposé un abondement de 1,7 M€ de l'AP 2026 pour l'aide à l'équipement numérique, afin de permettre :

- la clôture du marché en cours, dont l'échéance est fixée au 31 août 2026 ;
- l'engagement du futur marché dans la continuité du dispositif.

Créations / Modifications d'AP / AE

-Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2026	P2104E06	01/01/2027	902_26A/D-P2104-REUSSITE INDIVIDUELLE LYCEENS	1 000 000	1 700 000

Il est proposé d'affecter l'AP ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P2104E06	P2104O001	AIDE A L'EQUIPEMENT NUMERIQUE	1 700 000

2.1.05 - REPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS D'EXTENSION ET DE CONSTRUCTION DES LYCEES

Commentaires et explications

Il est proposé d'abonder l'AP de 2024 de 0,38 M€ et de l'affecter en totalité pour l'opération d'extension et de restructuration du restaurant scolaire mutualisé des lycées FRANKLIN et POTHIER en cours d'études. Les travaux doivent commencer à l'été 2026. L'abondement demandé couvre notamment la reprise de la toiture existante de la salle de restauration actuelle sur le lycée FRANKLIN. Le budget total s'établit à 6,5 M€.

Il est proposé d'abonder également l'AP 2025 de 0,25 M€ et de l'affecter en totalité pour l'opération de création d'un plateau technique pour la formation BTS dentaire du lycée LALOUX en fin d'études. L'abondement demandé fait suite à la finalisation des études de maîtrise d'œuvre et à un ajustement des surfaces créées. L'ouverture est prévue pour la rentrée 2027. Le budget total s'établit à 1,65 M€.

Créations / Modifications d'AP / AE

-Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2024	P2105E05		902_REPP/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LYCEES	118 538 423	380 000
AP	2025	P2105E08		902_25P/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LYCEES	15 400 000	250 000

Il est proposé d'affecter les AP ci-dessus pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P2105E05	P2105O025	POTHIER RECONSTRUCTION DEMI-PENSION	380 000
AP	2025	P2105E08	P2105O035	LALOUX CREATION PLATEAU TECHNIQUE BTS DENTAIRE	250 000

2.1.06 - MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES

Commentaires et explications

Il est proposé d'abonder deux AP de 2025 à hauteur de 0,65 M€ pour la modification de deux opérations votées en 2025 :

- 0,4 M€ concernant les travaux de rafraichissement des internats du lycée Henri BRISSON pour la réparation des planchers bois de l'internat filles. Le budget global s'établit à 0,9M€ ;
- 0,25M€ concernant la restructuration de la laverie et la modification des systèmes de ventilation de la cité scolaire Emile ZOLA pour tenir compte des compléments de besoins identifiés dans les études en cours de finalisation. Le budget total s'établit à 1,25M€.

Il est aussi proposé d'abonder les AP de 2026 de 5,9 M€ pour la modification d'une opération votée au BP 2026 et la création de deux nouveaux projets :

- 2 M€ pour la sécurité de l'ensemble des lycées publics (soit une opération de 4 M€ au global an 2026). L'abondement est demandé afin de répondre à des besoins qui restent importants dans les lycées en matière de sécurité incendie et de sureté des établissements (fin du déploiement des alarme PPMS, contrôle d'accès et renforcement des clôtures) ;
- 1,4 M€ pour la création d'un plateau technique pour la formation BAC PRO Pilotage de Ligne de Production au Jehan de BEAUCE. La création d'un plateau technique d'environ 540m² sera réalisé dans des espaces disponibles d'un bâtiment existant ;
- 2,5 M€ concernant la mise en conformité d'internat au lycée Jacques CŒUR. 3 plateaux d'internats accueillant 110 internes sont situés au dernier étage du bâtiment historique du lycée Jacques CŒUR à Bourges (18). L'avis défavorable de la commission de sécurité oblige d'une part à reprendre le Système de Sécurité Incendie et d'autre part à modifier structurellement la partie désenfumage. Les travaux sont à réaliser en 2027.

Créations / Modifications d'AP / AE

-Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2025	P2106E03		902_25P2/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	23 230 000	400 000
AP	2025	P2106E09		902_25P/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	12 000 000	250 000
AP	2026	P2106E10	01/01/2027	902_26A/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	12 660 000	2 000 000
AP	2026	P2106E12		902_26P/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	18 200 000	3 900 000

Il est proposé d'affecter les AP ci-dessus pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P2106E10	P2106O024	ENSEMBLE LYCEES SECURITE	2 000 000
AP	2025	P2106E03	P2106O025	GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS	400 000
AP	2025	P2106E09	P2106O045	ZOLA RESTRUC TURATION LAVERIE	250 000
AP	2026	P2106E12	P2106O048	J.COEUR MISE EN CONFORMITE INTERNAT	2 500 000
			P2106O049	J.BEAUCE CREATION PLATEAU TECHNIQUE FORMATION FLP	1 400 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	5 034 000		95 000	550 000
Investissement	37 083 000		697 500	

Une indemnité de 0,55 M€ est attendue à la suite du sinistre incendie au lycée agricole du Subdray.

2.1.07 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES

Commentaires et explications

Il est proposé de diminuer l'AP de 2024 de 0,55 M€ et d'abonder l'AP 2025 de 0,797 M€. Il s'agit dans les deux cas de l'opération d'amélioration énergétique des internats du site des BARRES du lycée agricole du CHESNOY. Le résultat de la consultation des travaux nécessite un abondement de 0,247M€ et le budget total de l'opération s'élève à 3,35 M€. Les travaux seront réalisés en entreprise générale.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2024	P2107E04		902_REPA/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	14 195 958	-550 000
AP	2025	P2107E14		902_25P/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	2 203 000	797 000

Il est proposé d'affecter les AP ci-dessus pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P2107E04	P2107O018	EFFICACITE ENERGETIQUE	-550 000
AP	2025	P2107E14	P2107O019	LES BARRES AMELIORATION CLOS ET COUVERT INTERNATS	797 000

2.2 - APPRENTISSAGE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	4 095 000	-2 395 000	400 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 095 000	-2 395 000	400 000	
Crédits Région	12 091 400	-9 767 799		
TOTAL INVESTISSEMENT	12 091 400	-9 767 799		

2.2.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE

Commentaires et explications

Dans le domaine de l'apprentissage, la situation s'est fortement dégradée sous l'effet de décisions successives de l'État, qui ont progressivement réduit les moyens d'action des Régions.

Dès 2024, une première baisse des crédits avait obligé la Région à sécuriser ses engagements en conditionnant les versements à la perception effective des recettes. Cela traduisait déjà une instabilité durable du financement national de l'apprentissage.

La décision annoncée fin mai marque une rupture majeure : la dotation a chuté de 19 M€ en 2021 à 2 M€ en 2026, soit une baisse de 89 %. Cette diminution brutale, en cours d'exercice budgétaire, plonge l'apprentissage dans une crise profonde et annonce, à court terme, le retrait des Régions de son pilotage à l'horizon 2027.

Dans ce contexte, la Région est contrainte de faire des choix difficiles, notamment en suspendant les projets d'investissement les plus structurants, tout en appelant l'État à assumer pleinement les conséquences de cette décision.

Malgré ces contraintes, la Région s'efforce à limiter les impacts pour les acteurs de terrain. Il est ainsi proposé :

- d'inscrire 1,7 M€ en dépenses de fonctionnement, afin de couvrir les soldes liés aux engagements déjà pris ;
- d'inscrire 323 601 € en dépenses d'investissement, permettant de financer une partie des opérations en cours.

Par ailleurs, afin de préserver la qualité des formations :

- 500 k€ supplémentaires en investissement seraient consacrés à la mutualisation des plateaux techniques entre les lycées, CFA et organismes de formation.
- 1,5 M€ supplémentaires en investissements seraient mobilisés pour régler les soldes d'opérations déjà achevées dans les CFA.

Ces décisions traduisent la volonté de la Région de rester pleinement engagée aux côtés des établissements et des apprenants, malgré un contexte financier devenu extrêmement contraint.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2026	P2201E06	01/01/2027	902_26A/D-P2201-FINANCEMENT EQUIPEMENT MODERNISATION CFA	3 510 900	500 000

Il est proposé d'affecter l'AP ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P2201E06	P2201O031	MUTUALISATION DES PLATEAUX TECHNIQUES ENTRE LES LYCEES, CFA ET ORGANISMES DE FORMATION	500 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Investissement	12 091 400	-9 767 799		

2.2.02 - SOUTENIR L'OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	3 099 120	-2 395 000		

2.3 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

2.3.01 - SOUTENIR LES OPERATIONS D'IMMOBILIER POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Commentaires et explications

Pour répondre aux besoins les plus urgents et prioritaires qui émergent des projets reçus par la Région pour améliorer la vie étudiante et en particulier répondre aux problématiques de précarité, il apparaît nécessaire d'abonder l'enveloppe fonctionnement AVEC.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P2302E09	01/01/2027	932_26A/D-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	2 000 000	30 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P2302E09	P2302O002	AIDES VIE ETUDIANTE	30 000

2.4 – ORIENTATION

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	3 320 000	366 600	300 000	66 600
Crédits Fonds Européens	400 000		400 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 720 000	366 600	700 000	66 600

2.4.01 - INFORMER SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS, ORGANISER LE CONSEIL EN ORIENTATION, ACCOMPAGNER LES PARCOURS

Commentaires et explications

La Région Centre-Val de Loire a été désignée lauréate pour l'organisation des 49^{es} finales nationales WorldSkills, qui se tiendront en Région Centre Val de Loire en octobre 2027. La réussite de cet événement d'envergure nationale implique une montée en charge progressive de sa préparation, notamment sur le plan financier, dès l'exercice 2026.

À ce titre, un abondement de l'AE 2026 est proposé à hauteur de 1 M€ afin de sécuriser le financement de cet événement structurant, ainsi que des actions connexes indispensables à sa mise en œuvre (communication, organisation des sélections régionales, préparation logistique). Par ailleurs, les crédits de paiement sont ajustés (+366 600€) afin de permettre la prise en charge, dès 2026, des premières dépenses opérationnelles, comprenant notamment le lancement du plan de communication, l'organisation des sélections régionales et l'accueil des jurys nationaux. Ainsi, les crédits Région du programme évoluent de 3 320 000€ à 3 686 600€, intégrant à la fois l'abondement des crédits de paiement (0,3 M€) et la recette correspondante (66 600 €) ci-dessous.

La collectivité percevra une recette de 66 600 € dans le cadre d'un partenariat avec l'UTPF, destinée à la fabrication et à la tournée du dispositif « Métier en scène – transport ». Cette recette est réaffectée au programme « Informer sur les métiers », en cohérence avec l'objet des actions financées, afin d'assurer le financement de ce dispositif.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P2401E07		932_26P/D-P2401-INFORMER SUR LES METIERS	2 080 000	1 000 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P2401E07	P2401O006	WORLD SKILLS - OLYMPIADES	1 000 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	3 320 000	366 600	300 000	66 600

2.5 – FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	110 574 000	-9 700 000	72 400 000	-21 521 000
Crédits Fonds Européens	14 700 000		14 700 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT	125 274 000	-9 700 000	87 100 000	-21 521 000
Crédits Région	80 000			
TOTAL INVESTISSEMENT	80 000			

Les arbitrages tardifs relatifs à la Loi de Finances 2026 sont défavorables à la formation des demandeurs d'emploi, avec un fort recul de l'Etat sur les PACTE régionaux d'investissement dans les compétences dès 2026. Si la trajectoire du PACTE 2024/2027 prévoyait une diminution par étape des engagements à compter de 2026, cette baisse est dorénavant extrêmement instable et impactante ; les engagements de l'Etat sur le PACTE en Centre-Val de Loire passent en 2025 de 42 M€ à 28,5 M€ pour 2026, soit une baisse de – 22,9 M€ (- 44 %) par rapport à 2025.

Le budget de la formation professionnelle est ainsi fortement diminué, avec une capacité de 97 M€ pour engager des actions en 2026 (au lieu de 110.5 M€ inscrits au BP 2026) :

- Contribution Région : 68,5 M€
- Contribution Etat : 28,5 M€.

A noter que cette baisse aurait pu être encore plus importante, puisque dans les discussions sur le PLF (Projet de Loi de Finances), un amendement au Sénat avait fait passer à 0 € la ligne dédiée aux PACTE. Les Régions de France se sont fortement mobilisées pour que l'Etat réintègre des moyens dédiés à son budget, et ont unanimement proposé un mécanisme de report de paiement d'une partie de la recette du PACTE 2026.

En Centre-Val de Loire, la Région tient ainsi ses engagements initiaux et son niveau d'intervention en propre, et elle assure 3 M€ de trésorerie de l'Etat supplémentaires en 2026 pour atténuer la baisse de l'offre de formation pour les demandeurs d'emploi. Sans cette mobilisation, le PACTE 2026 aurait été de 20.4 M€ seulement, alors qu'il est in fine de 28.5 M€.

Les ajustements proposés lors de la DM1 s'inscrivent dans ce contexte financier. La Région continuera de mobiliser au mieux les crédits de formation en faveur des savoirs fondamentaux et compétences transverses, de la lutte contre l'illettrisme et pour la qualification des demandeurs d'emploi, afin de sécuriser les parcours professionnels. Les actions réactives en appui aux besoins des employeurs de type DEFI, et « Ensemble pour l'emploi » avec France Travail et les OPCO, seront développées pour amoindrir l'impact des baisses budgétaires des uns et des autres, et poursuivre la réponse aux besoins de compétences des employeurs en grande proximité territoriale.

2.5.01 - CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

Commentaires et explications

La baisse du Pacte 2026 dégrade le budget pour engager le Programme Régional de Formation 2026. Il est désormais de 54,6 M€ pour près de 18 000 places sur l'ensemble des dispositifs – soit une baisse de 4 000 places par rapport à ce qui était initialement envisagé.

Les besoins prioritaires réaffirmés pour cette offre de formation sont les suivants :

- Prioriser des achats sur les secteurs prioritaires avec une forte valeur ajoutée pour le territoire régional et des besoins importants de compétences : industrie, énergies, aide à la personne, bâtiment, agriculture et transport (de voyageurs en particulier) ;
- Conserver des achats réactifs pour 4 M€ en les priorisant pour des Défi : Défi sectoriels, Défi FLE, Visas pour jeunes ;
- Conserver des logiques de parcours, depuis les savoirs fondamentaux jusqu'aux formations métiers pour favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi ;
- Conserver des achats sur les formations linguistiques en assurant un maillage fin de l'offre, et ainsi tenir les engagements du Programme régional de lutte contre l'illettrisme (PRLCI) et du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) ;
- Conserver une logique d'adaptation aux enjeux de territoire, en adaptant au mieux les réponses apportées aux besoins de chaque bassin dans le cadre des Comités locaux pour l'emploi.

Cette baisse de la commande sur le PRF 2026 se traduit par des besoins moindres en crédits de paiement. Il est ainsi proposé de diminuer les crédits de paiement d'un montant de 7,4 M€.

Il est par ailleurs proposé de réduire le montant de recettes attendues sur cette activité (-23,5 M€) en raison de :

- la baisse du 1^{er} versement du Pacte 2026 : - 8,6 M€ (dont 3 M€ de portage de trésorerie supplémentaire par la Région, acté dans les négociations avec l'Etat pour limiter la baisse globale du Pacte) ;
- la baisse des recettes attendues sur les versements liés aux Pactes précédents (- 14,8 M€), en raison de réalisations inférieures aux prévisions. En effet, les signatures tardives des Pacte 2024 et 2025 dans un contexte d'incertitude accrue ont créé des effets de « stop and go », qui ont eu pour effet de ralentir l'engagement et le déploiement des actions de formation.

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	68 139 200	-7 455 000	72 400 000	-23 500 000

2.5.02 - LEVER LES FREINS A LA FORMATION

Commentaires et explications

Les besoins de crédits doivent être ajustés au regard des réalisations sur 2 dispositifs : l'aide au permis combo parfait, et les CRIA/ELS.

Il est ainsi proposé de diminuer les crédits de paiement d'un montant de 35 K€.

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	1 142 000	-35 000		

2.5.03 - MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Commentaires et explications

Provisionné initialement, le soutien aux PLIE n'est pas maintenu en 2026.
Il est ainsi proposé de diminuer les crédits de paiement d'un montant de 20 K€.

Par ailleurs, la Région renouvelle en 2026, avec l'Etat, le contrat territorial d'accueil et d'intégration pour accentuer la mobilisation vers la formation et l'emploi des étrangers primo-arrivants et réfugiés.

Il est, ainsi, proposé d'inscrire 79 K€ en recettes, soit les 100 k€ annuels actés par le CTAI 2026-2028 défalqués de la sous-réalisation du CTAI 2025 (mécanisme acté avec les services de l'Etat).

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	3 419 800	-20 000		79 000

2.5.04 - ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE FORMATION

Commentaires et explications

Les besoins de crédits doivent être ajustés au regard des réalisations des espaces VAE.

Il est ainsi proposé de diminuer les crédits de paiement d'un montant de 0,12 M€.

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	1 003 000	-120 000		

2.5.05 - REMUNERER LES STAGIAIRES EN FORMATION

Commentaires et explications

Avec la baisse de commande du PRF 2026, le montant nécessaire à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et à la gestion induite est adapté à cette réalité.

Il est ainsi proposé de réduire les crédits de paiement d'un montant de 2 M€.

Par ailleurs, le montant des crédits d'intervention versés en 2025 par la Région au prestataire chargé de verser la rémunération étant supérieurs à la dépense réellement payée par celui-ci, un titre de recette va être émis.

Il est ainsi proposé d'inscrire le montant suivant de recette : 1,9 M€.

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	36 870 000	-2 070 000		1 900 000

2.6 – FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	65 150 000			
TOTAL FONCTIONNEMENT	65 150 000			
Crédits Région	18 500 000		1 384 900	1 000 000
TOTAL INVESTISSEMENT	18 500 000		1 384 900	1 000 000

2.6.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS

Commentaires et explications

Des engagements de financement ont été obtenus auprès de la Ville et de la Métropole d'Orléans au titre du projet immobilier de l'IFPM d'Orléans (2 M€ au total). Dans l'attente de décisions définitives sur les modalités de versement et de contractualisation, il est proposé d'inscrire en 2026 une recette de 1 M€ correspondant à une première mobilisation partielle de ces financements.

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Investissement	18 500 000		1 384 900	1 000 000

2.6.02 - ORGANISER ET FINANCER L'OFFRE DE FORMATIONS

Commentaires et explications

La présente décision modificative vise à ajuster l'AE 2026 du volet fonctionnement afin de tenir compte de plusieurs évolutions intervenues en cours de gestion. Ces évolutions portent principalement sur :

- la mise en service de nouveaux bâtiments livrés en 2026, notamment à Blois et Châteauroux, générant des charges de fonctionnement supplémentaires non anticipées lors de l'élaboration du budget primitif (fonctionnement courant et dotations aux amortissements) ;
- l'évolution du cadre réglementaire relatif aux droits d'inscription, entraînant un transfert progressif de ces recettes vers les universités et, par conséquent, une perte de ressources pour les instituts de formation, dont les modalités de compensation par l'État restent à ce jour à préciser ;
- la réévaluation significative des coûts des bâtiments modulaires de l'IFPM, à la suite de la réception de nouveaux devis intégrant des loyers actualisés ainsi que les coûts de démontage et de remise en état des installations.

À ce stade, aucun abondement global des crédits de paiement n'est sollicité. En revanche, un ajustement des autorisations d'engagement apparaît nécessaire afin de sécuriser certaines dépenses pluriannuelles identifiées.

Un abondement de l'AE « Organiser l'offre de formation » à hauteur de 1,4 M€ est donc demandé, il vise notamment à couvrir :

- les besoins en dotation de fonctionnement des instituts de formation sanitaire et sociale et la nécessité de couvrir la perte de recettes liés aux droits d'inscription transférés à l'Université avec la réingénierie de la formation infirmier et infirmière ;
- les charges de fonctionnement liées à l'intégration de nouveaux bâtiments, en particulier pour les instituts de Blois et de Châteauroux, non anticipées lors du budget primitif. Ces charges comprennent les dépenses de fonctionnement courant (évaluées à 93 k€) ainsi que les dotations aux amortissements (dont 110 k€ pour le site de Blois), soit un besoin net supplémentaire estimé à 123 k€, partiellement compensé par la suspension de l'augmentation des quotas initialement prévue en 2026. A cela s'ajoute la prise en compte des frais de déménagement pour les projets immobiliers livrés en 2026 ;
- la réévaluation des coûts afférents aux bâtiments modulaires de l'IFPM, résultant de la réception de nouveaux devis intégrant les loyers actualisés pour la période 2026-2027 (673 k€), ainsi que les coûts de démontage et de remise en état des installations (333 k€).

Créations / Modifications d'AP / AE

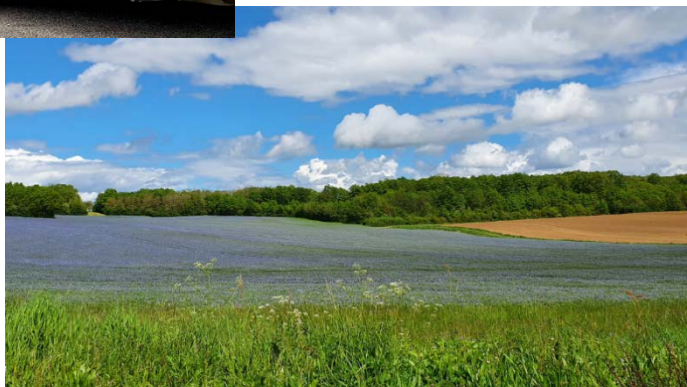
- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P2602E04	01/01/2027	932_26A/D-P2602-ORGANISER L'OFFRE DE FORMATION	52 540 000	1 400 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P2602E04	P2602O001	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATIONS SANITAIRES SOC	1 400 000

MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES



3.1 – EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	5 455 000	730 000		
Crédits Fonds Européens	200 000		200 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 655 000	730 000	200 000	
Crédits Région	48 000 000	8 000 000		
Crédits Fonds Européens	2 200 000		2 200 000	
TOTAL INVESTISSEMENT	50 200 000	8 000 000	2 200 000	

3.1.01 - METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES

Commentaires et explications

Afin de permettre d'accompagner un nouveau projet pour la restructuration de l'immobilier commercial en centre-ville à Nogent-le-Rotrou, il est proposé d'abonder l'opération et l'affectation référentes à hauteur de 0,54 M€.

Les dispositifs de solidarité avec les territoires reposent essentiellement sur les Contrats de solidarité territoriale « CRST ». En 2026, les CRST mobilisent un besoin en crédits de paiement de 8M€ pour des opérations encore en cours sur les 2 premières générations de contrats :

- 3 M€ pour les CRST 1 (Agglomération de Chartre, Pays Drouais, Montargois Gâtinais)
- 2 M€ pour les CRST 2 (Tours Métropole, Touraine Vallée de l'Indre),
- 3 M€ pour la nouvelle génération de CRST 3 démarrés en 2025 (Pays des Châteaux, PETR Centre Cher, Vallée du Cher et du Romorantinais).

Modifications d'AP / AE

-Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2024	P3101E04		905_REPP/D-P3101-SOLIDARITE AVEC TERRITOIRES	15 311 829	540 000

Il est proposé d'abonder et d'affecter l'AP ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3101E04	P3101O068	FONDS DE RESTRUCTURATION IMMOBILIER COMMERCIAL	540 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	3 558 000			
Investissement	39 908 000	8 000 000		

3.1.02 METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS

Commentaires et explications

L'avancement des conventions Région/Département en 2026 nécessite d'ajuster les prévisions d'engagement. Il est proposé d'abonder la ligne fonctionnement de 122 898 €.

En 2026, les conventions Région/Département mobilisent un besoin en crédits de paiement de 0,73 M€ pour des opérations encore en cours : 0,4 M€ pour la génération 2022-2025.

S'ajoutent des crédits de paiement de 0,33 M€ pour la nouvelle génération 2026-2029.

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2024	P3102E03		935_REPP/D-P3102-CRD 22-29	5 182 065	122 898

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	519 000	730 000		
Investissement	7 390 000			

3.3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	8 180 000	50 000	1 161 000	
Crédits Fonds Européens	4 100 000		4 100 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT	12 280 000	50 000	5 261 000	
Crédits Région	5 700 000		100 000	
Crédits Fonds Européens	13 250 000		13 250 000	
TOTAL INVESTISSEMENT	18 950 000		13 350 000	

3.3.03 – CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE

Commentaires et explications

Il est proposé d'abonder l'AE et les crédits de paiement relatifs à l'observatoire de la biodiversité de 50 k€ dans le cadre de l'organisation des Assises Nationales Biodiversité à Tours en septembre 2026.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2024	P3303E04		937_REPP/D-P3303-CPER BIODIVERSITE	2 445 506	50 000

Il est proposé d'abonder et d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P3303E04	P3303O005	CPER 21-27 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE	50 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	2 132 900	50 000	365 000	
Investissement	681 000		100 000	

3.4 – TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	570 908 000	825 000	187 613 000	4 000 000
TOTAL FONCTIONNEMENT	570 908 000	825 000	187 613 000	4 000 000
Crédits Région	267 555 000	9 591 000	197 683 000	375 000
Crédits Fonds Européens	3 400 000		3 400 000	
TOTAL INVESTISSEMENT	270 955 000	9 591 000	201 083 000	375 000

3.4.01 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE

Commentaires et explications

En recettes, les premiers échanges avec SNCF Voyageurs concernant le décompte 2025 de la convention d'exploitation et les prévisions de recettes commerciales 2026 conduisent à proposer par anticipation une recette accrue de 4 M€.

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	402 711 000		179 229 300	4 000 000
Investissement	13 652 008			

3.4.02 RENOUELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE

Commentaires et explications

Le montant de l'opération relative à la prise en charge des loyers de l'exploitant ferroviaire en contrepartie de la mise à disposition du matériel roulant par la Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT), est ajusté au montant du total des matériels transférés au titre de la concession, y compris ceux des futures rames complémentaires de l'axe Loire pour un montant de 1,696 M€. Il est proposé d'abonder et d'affecter la somme de 1,196 M€ sur la tranche déjà existante, et d'affecter la somme de 0,5 M€ sur une tranche spécifique pour la supervision technique juridique et financière de la SPL d'autre part.

En investissement, afin de faire face aux projections de développement d'offres sur l'axe Loire (+20% de fréquentation estimée sur 2028-2029), une étude a été réalisée définissant le besoin d'acquisition de 8 à 10 matériels roulants de type R2N. Pour s'inscrire dans l'accord-cadre d'ASLTOM (dernières livraisons prévues sur 2028) et bénéficier de la mutualisation des frais fixes de production des R2N, l'exécutif a fait le choix d'engager la commande dès 2026. Aussi il est proposé d'ouvrir une opération d'un montant de 135 M€ et d'affecter la totalité de la somme.

Il est proposé d'inscrire le montant du 1^{er} acompte relatif à la confirmation de la commande des R2N axe Loire pour un montant de 12,15 M€, conforme à l'échéancier conventionnel classique des acquisitions de R2N.

Des minorations de crédits de paiement permettent de couvrir partiellement ces besoins nouveaux.

Ainsi, dans le cadre du transfert du Matériel roulant ferroviaire à la SPIIT, la Région doit verser une soulte à la SNCF. Au vu des dernières actualisations de la valeur nette comptable des matériels roulants, le montant de crédits de paiement 2026 peut être diminué de - 1,102M€.

Le montant définitif de la participation de la Région au financement de la SPIIT pour l'exercice 2026 s'établit à 28,015 M€ (MFO EY 200326) couvrant le plan de financement Socle + R2N Axe Loire. Les CP 2026 sont donc réduits de - 1,136 M€.

Le coût du programme POSEOM 2025 est annoncé en réduction de dépenses en raison du report de certaines opérations sur 2026 et d'une indexation plus favorable. Conformément à la convention TER, le montant de la contribution 2026 pourra être minoré du montant du trop-perçu 2025. Il est ainsi proposé de minorer les CP 2026 d'un montant de - 2,8 M€.

Il est proposé d'abonder le montant de l'opération relative à la capitalisation de la SPIIT et à la subvention d'équipement (couverture du capital de la dette et des suretés souscrites par la SPL) d'un montant de 149,899 M€, conforme à la nouvelle maquette financière de la concession intégrant le transfert des rames de l'axe Loire. Il est proposé d'abonder l'affectation du même montant pour la porter à 523,98 M€.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P3402E09	01/01/2027	938-26P/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRES	242 286 000	1 696 000

Il est proposé d'abonder l'AE ci-dessus et d'affecter pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P3402E09	P3402O018	SPIIT - SPL MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRES (TVA)	1 696 000

- Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2024	P3402E03		908_REPP/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRE	365 917 164	135 000 000
	2025	P3402E07	01/01/2026	908_25P/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRE	396 591 000	149 899 520

Il est proposé d'abonder les AP ci-dessus et d'affecter pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P3402E07	P3402O018	SPIIT - SPL MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRES (TVA)	149 899 520
AP	2024	P3402E03	P3402O020	ACQUISITION 8-10 REGIO2N AXE LOIRE SERM TOURAINE	135 000 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	11 859 000		1 141 200	
Investissement	189 371 192	7 112 000	197 145 000	

3.4.03 SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE

Commentaires et explications

Il est proposé d'abonder l'AP relative au centre de maintenance Les Aubrais Québec d'un montant de 2 M€, en vue de conduire les études et travaux pour permettre l'accueil de nouveaux R2N de façon transitoire, mais également de soutenir le développement de l'offre ferroviaire et d'augmenter la capacité du technicentre d'Orléans. Les travaux consisteraient en la création d'une nouvelle voie de maintenance intégrant des mesures conservatoires, ainsi qu'en l'aménagement d'une voie en avant gare d'Orléans pour de la petite maintenance courante des rames. Il est proposé d'affecter la somme en totalité sur une tranche Etudes et APO - Adaptation des installations pour augmentation du capacitaire.

Il est proposé d'ouvrir une opération nouvelle pour l'adaptation des infrastructures ferroviaires à la décarbonation des matériels roulants à hauteur de 2,209 M€. Il est proposé d'affecter la somme correspondante au financement des premières études d'adaptation.

Divers ajustements sont réalisés entre opérations, tenant compte des modifications de planning, de reports de facturation non parvenue en 2025 ou de dépôts de nouveaux projets.

Ainsi, il est proposé d'inscrire 0,6 M€ pour le financement des études APO d'adaptation du technicentre d'Orléans. Une majoration de 3,45 M€ des CP alloués au financement des ateliers de Chartres est sollicitée. En effet, la phase PRO a été avancée pour un passage en CPR de juillet 2026. Par ailleurs, de nouveaux besoins sont nécessaires pour faire suite au financement des études AVP pour le raccordement du site d'Amilly au réseau ferré nationale et ainsi que des régularisations foncières.

Il est proposé un abondement de 0,4 M€ des CP alloué au financement des études des études technico-économiques des SERM de Touraine et de l'Orléanais (étude d'exploitation 24h du SERM de Touraine, des compléments d'études sur le SERM de l'Orléanais dont la préparation du dossier de demande de statut et accompagnement du CEREMA sur l'axe Orléans-Châteauneuf, l'analyse de passages à niveau sur la ligne Tours-Loches, des études pour la réouverture Loches Châteauroux, la poursuite de l'accompagnement de la Région par SNCF Réseau au SERM). Parallèlement diverses opérations sont annulées ou leur financement retardé (Adaptation remisage en province, REA 2 de la Ligne Le Blanc Argent), permettant de limiter le besoin en CP supplémentaires sur l'exercice 2026.

Les recettes d'investissement sont abondées de 0,375 M€. S'agissant des ateliers de Chartres, la Métropole de Chartres s'est engagée à prendre en charge les surcoûts liés au déplacement de l'équipement sur le site d'Amilly. Une recette de 0,32 M€ est proposée en DM1 au titre des frais de raccordement du site au RFN.

Au titre de la participation de l'Etat au financement des études prospective des mobilités, pour les SERM de Touraine et de l'Orléanais, une recette complémentaire de 55 k€ est proposée en DM1.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2024	P3403E03		908_REPP/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES	133 215 615	2 000 000
	2026	P3403E06	01/01/2027	908_26P/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES	51 400 000	2 209 000

Il est proposé d'abonder les AP ci-dessus et d'affecter pour les opérations suivantes :

	N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3403E03	P3403O001	CENTRE DE MAINTENANCE SPDC - LAB - QUEBEC PRO REA (TVA)	2 000 000
AP	2026	P3403E06	P3403O049	ADAPTATION DES INFRA FERROVIAIRES DECARBONATION DES MATERIELS ROULANTS	2 209 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Investissement	34 333 700	2 079 000	225 000	375 000

3.4.04 PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS

Commentaires et explications

En fonctionnement, il est proposé de revaloriser l'AE relative au Centre de Relation Usagers d'un montant de 2,28 M€ au vu des études conduites pour la passation du nouveau marché à conclure, pour une durée de 5 ans et un coût total estimé à 7,4 M€. Le cahier des charges issu d'une concertation, intègre un accroissement du périmètre des prestations mais aussi une augmentation sensible de l'indice Syntec. Il est proposé d'affecter la somme en totalité.

Dans le cadre du développement du MaaS JVMalin, la Région s'appuie sur une AMO, dont le contrat initial s'étendait sur 2024 et 2025. Cet accompagnement est prolongé par voie d'avenant jusqu'en octobre 2026 et nécessite un ajustement de l'AE permettant d'engager la préparation d'une seconde étape du MaaS dès cette année, et d'ajuster le montant de l'AMO dédiée à l'adaptation de la centrale JVMalin. Il est proposé d'abonder de 0,118 M€ l'opération et d'affecter cette somme en totalité.

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle opération relative à l'outil d'agrégation des données de transports d'un montant de 0,385 M€ en vue de couvrir les charges liées à l'acquisition d'un outil métier. Le montant de l'opération couvre les frais de formation des agents, d'initialisation des différents services de transports, les imports et l'hébergement des données, la mise à jour et la maintenance applicative pour une période de 4 ans. Il est proposé d'affecter la totalité de la somme correspondante.

En investissement, il est proposé d'ouvrir une nouvelle opération d'un montant de 60 k€ en vue de doter les services d'un outil métier permettant, d'agréger les données issues des différents systèmes de distribution pour obtenir une vision fine, réactive et claire des performances du réseau Rémi. L'AP proposée couvre les frais d'acquisition des licences. Il est proposé d'affecter la totalité de la somme correspondante.

Enfin, il est proposé 30 k€ pour l'accompagnement de la concertation territoriale dans le cadre de l'évènement « Année des mobilités ».

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

	N° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2024	P3404E05		938_REPP/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	18 755 250	118 000
	2026	P3404E06	01/01/2027	938_26A/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	5 985 000	2 695 000

Il est proposé d'abonder les AE ci-dessus et d'affecter pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P3404E05	P3404O020	AMO JV MALIN 4 (TVA)	118 000
AE	2026	P3404E06	P3404O022	PROMOTION TRANSPORT REMI (TVA)	30 000
			P3404O014	CENTRE DE RELATION USAGERS REMI (TVA)	2 280 000
			P3404O025	OUTIL AGREGATION DES DONNEES TRANSPORTS (TVA)	385 000

- Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2026	P3404E08		908_26P/D- P3404- SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS		60 000

Il est proposé de créer et d'affecter l'AP ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P3404E08	P3404O025	OUTIL AGREGATION DES DONNEES TRANSPORTS (TVA)	60 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	5 263 000	30 000	57 000	
Investissement	1 699 600		33 000	

3.4.05 METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER

Commentaires et explications

Il est proposé d'abonder l'opération relative aux charges des gares routières d'un montant de 0,2 M€ pour faire suite au financement des charges de la gare routière provisoire d'Orléans comportant notamment l'intégration d'une agence commerciale provisoire dans des locaux disponibles au 1^{er} décembre 2026 en gare ferroviaire d'Orléans. Il est proposé d'affecter la somme en totalité.

Il est proposé d'affecter la somme de 0,38 M€ pour la poursuite des contrôles financiers approfondis, l'analyse des rapports annuels des délégataires et des audits flash jusqu'au terme de la dernière DSP actuelle (2034).

S'agissant des transports routiers, les prévisions 2026 avaient été construites sur des bases prudentielles. Depuis lors, les économistes ont intégré dans les projections d'indices les effets de la crise au Moyen Orient, point de transit névralgique pour les flux mondiaux d'énergie (20% des échanges mondiaux de pétrole et de gaz). Les dernières simulations d'évolution des indices contractuels anticipent une hausse forte des indices impactant les DSP routières, avec un effet plus immédiat pour les marchés scolaires, bien au-delà des estimations réalisées en juin 2025.

Concernant les marchés scolaires, au BP 2026 un scénario bas avait été arbitré portant une évolution constante mais faible de l'indexation énergétique, conduisant à une quasi-stagnation des crédits de paiement. Les dernières projections d'indices d'avril 2026, conduisent à majorer la prévision de + 1,2 M€ pour les porter à 46,876 M€. S'agissant des DSP, les nouveaux calculs après publication des indices au 1^{er} avril conduisent à des

ajustements plus prudents mais variables entre les contrats. L'effet de la crise jouera pleinement sur le budget 2027, au moment des révisions de prix des indices contractuels.

Au final, divers ajustements entre opérations permettent de solliciter des CP de +0,795 M€, dans un contexte de très forte incertitude sur les coûts des énergies et des autres approvisionnements au-delà de l'été.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P3405E11	01/01/2027	938_26A/D-P3405-SERVICE REGIONAL TRANSPORT ROUTIER	15 391 000	200 000

Il est proposé d'abonder l'AE ci-dessus et d'affecter pour les opérations suivantes :

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AE	2026	P3405E11	P3405O003	CHARGES GARES ROUTIERES (TVA)	200 000
AE	2024	P3405E05	P3405O028	AMO DSP ROUTIERES ANALYSE DES COMPTES ET DES RA, AUDIT (TVA)	380 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	139 540 000	795 000	6 593 000	
Investissement	11 890 000		100 000	

3.4.07 SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES

Commentaires et explications

Il est proposé d'abonder l'opération PLAN REGIONAL MOBILITES VELOS ACTE 2 de 0,775 M€ et d'abonder la tranche correspondante « Rémi+ Vélo VAE- VLS en gare » du même montant, compte tenu des résultats de l'ouverture des plis de l'appel d'offre pour cette opération.

Il est proposé d'ouvrir une opération d'un montant de 0,12 M€ et d'affecter cette somme au financement d'une étude de définition d'une doctrine régionale des mobilités solidaires. Une participation de l'ADEME de 0,1 M€ est prévue pour le financement de cette opération.

Il est proposé d'ouvrir une opération d'un montant de 0,13 M€ en vue de généraliser la création et la diffusion d'un guide des mobilités par territoire dès l'exercice 2026. Il est proposé d'affecter cette somme en totalité.

Il est proposé de créer une opération « déploiement du covoiturage » d'un montant de 0,8 M€ pour le lancement de premiers déploiements en 2026. Il est proposé d'affecter cette somme en totalité.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2025	P3407E02		938_25P/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE	25 543 464	775 000
	2026	P3407E09	01/01/2027	938_26A/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE	7 230 000	1 050 000

Il est proposé d'abonder les AE ci-dessus et de les affecter pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P3407E09	P3407O015	DEPLOIEMENT COVOITURAGE	800 000
			P3407O016	ETUDE STRATEGIE DE MOBILITE SOLIDAIRE - ADEME	120 000
			P3407O017	GUIDE DES MOBILITES ET ACTIONS DE SENSIBILISATION FORMATION	130 000
	2025	P3407E02	P3407O001	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO ACTE 2	775 000

3.4.08 SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

Commentaires et explications

Deux nouveaux projets d'ITE à Ormes et Vierzon ont émergé, nécessitant un abondement des CP 2026 de 0,400 M€.

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Investissement	3 440 000	400 000		

3.5 – COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

3.5.01 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS ET ACTRICES EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

Commentaires et explications

Au regard de la dynamique sur les projets européens tant en interne à la Région que pour les acteurs du territoire (4 projets accompagnés en 2025, 2 extérieurs et 2 en interne, pour un montant de 25,4 k€), il est proposé que le nouveau marché ProjectEur 2025-2027, composé de 3 lots, bénéficie d'une enveloppe à la hauteur du montant maximum du marché soit 0,162 M€, au lieu d'un montant initialement prévu de 0,1 M€ pour ce dispositif d'accompagnement, soit une augmentation de 62 k€.

2 personnes en contrat de Volontariat International en Entreprise sont mobilisées dans l'équipe régionale basée à Bruxelles. Depuis le début de la guerre en Ukraine, le montant des indemnités mensuelles de volontariat, fixé par décret et facturé par Business France à la Région, n'a cessé d'augmenter tous les trimestres, notamment en lien avec une très forte hausse du coût de l'énergie en Belgique (la part géographique de l'indemnité de volontariat a augmenté de 63% en 4 ans, passant de 1 267€ en février 2022 à 2 120€ en février 2026).

Une opération annuelle de 95 k€ était jusqu'ici suffisante pour absorber cette augmentation. Au vu de l'atterrissage 2025 à 92,6 k€, contre 84,3 k€ en 2024, il semble prudent d'augmenter l'opération ouverte en 2026, la passant à 0,1 M€, soit une augmentation de 5 k€.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2025	P3501E04		930_25P/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	845 642	62 000
AE	2026	P3501E10	01/01/2027	930_26A/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	665 000	5 000

Il est proposé d'abonder et d'affecter les AE ci-dessus pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3501E04	P3501O005	PROJECTEUR RECONDUCTION 1	62 000
AE	2026	P3501E10	P3501O011	VIE	5 000

3.5.02 - DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES

Commentaires et explications

Un recensement des projets, relatifs à la mise en œuvre des accords de coopération, à voter sur l'année a été effectué et révèle déjà une tension sur l'enveloppe de coopération décentralisée. A ce jour, 29 projets nouveaux ou récurrents ont déjà été identifiés pour un montant total de 325 558€. 12 k€ ont été provisionnés pour de nouveaux projets avec la Toscane et le Tamil Nadu à la suite des actions qui seront organisées en mai 2026 avec ces

partenaires (HeriTech, mission à Florence), soit un total prévisionnel de 0,337 M€ pour une enveloppe disponible à engager de 0,3 M€. Il est donc proposé d'augmenter l'opération de 34 k€ afin de pouvoir répondre à ces demandes et de pouvoir en accueillir éventuellement de nouvelles au second semestre.

La DEI a renégocié en 2025 ses conventions avec France Volontaires pour les VSI, en raison de proratas trop importants sur les bilans financiers. Cela a permis de réduire l'enveloppe dès le BP 2026 en gardant une certaine marge de sécurité. Il est proposé de réduire à nouveau cette opération de 8 k€ afin d'alimenter le besoin sur l'opération « mise en œuvre des accords de coopération ».

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P3502E07	01/01/2027	930_26A/D-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES	415 000	26 000

Il est proposé d'abonder l'AE ci-dessus et de modifier les affectations pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P3502E07	P3502O003	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	34 000
			P3502O002	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	-8 000

VIE SOCIALE



4.1 – CITOYENNETE EGALITE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	1 043 000			
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 043 000			
Crédits Région	400 000	10 000		
TOTAL INVESTISSEMENT	400 000	10 000		

4.1.02 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES

Commentaires et explications

La Fédération du Cher du Secours Populaire Français a sollicité une subvention exceptionnelle de 10 000 € auprès de la Région pour l'acquisition d'une camionnette équipée de deux compartiments à températures différenciées, permettant le transport de produits frais, secs et surgelés. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Créations / Modifications d'AP / AE

-Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2026	P4102E04	01/01/2027	903_26A/D-P4102-SOUTIEN EGALITE ET SOLIDARITE		10 000

Il est proposé d'affecter l'AP ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P4102E04	P4102O004	SOUTIEN ACQUISITION CAMION SECOURS POPULAIRE	10 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Investissement	241 000	10 000		

4.1.03 - DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Commentaires et explications

Dans le cadre de la refonte de la plateforme YEP'S, il est proposé de redimensionner l'AP à hauteur de 50 k€ afin de mieux répondre aux besoins des jeunes en :

- favorisant leur accès aux droits et à renforcer son attractivité ;
- créant de nouvelles fonctionnalités à la suite de concertations.

Créations / Modifications d'AP / AE

-Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2026	P4103E09		902_26P/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	1 092 000	50 000

Il est proposé d'affecter l'AP ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P4103E09	P4103O004	PLATEFORME YEP'S	50 000

4.2 – CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	24 478 000		189 000	-66 560
TOTAL FONCTIONNEMENT	24 478 000		189 000	-66 560
Crédits Région	5 885 000		350 000	60 000
TOTAL INVESTISSEMENT	5 885 000		350 000	60 000

4.2.01 - INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL

Commentaires et explications

Un abondement de 32 k€ de l'AE 2026 « Valoriser le patrimoine » est proposé avec :

- 15 k€ pour le fonctionnement du Château de Chaumont-sur-Loire. Cet ajustement vise à anticiper l'augmentation potentielle de la taxe foncière à compter de 2026, à permettre l'engagement et le paiement de prestations relatives à l'abattage d'arbres, ainsi qu'à faire face à des dépenses de fonctionnement susceptibles d'intervenir d'ici la fin de l'exercice, estimées entre 4 k€ et 5 k€ par an ;
- 10 k€ pour l'AMI Malesherbes afin d'ajuster l'enveloppe aux besoins constatés ;
- 7 k€ de soutien exceptionnel à la Maison Tante Léonie – Musée Marcel Proust, dans le cadre de son projet de restructuration.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P4201E11	01/01/2027	933_26A/D-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	3 358 500	32 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P4201E11	P4201O011	RESEAUX ET OPERATEURS STRUCTURANTS DU PATRIMOINE	17 000
			P4201O024	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	15 000

4.2.02 – FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTES ET HABITANTS

Commentaires et explications

Un abondement de 80 k€ de l'AE 2026 « Favoriser la culture » est proposé avec :

- 30 k€ au titre du parc matériel régional, afin de couvrir la hausse des dépenses de fonctionnement constatée ces dernières années, notamment en matière de loyers et de fluides ;
- 50 k€ pour Yep's, afin de s'aligner sur le niveau de consommation observé en 2025 et de sécuriser la continuité du dispositif.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P4202E10	01/01/2027	933_26A/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	5 659 500	80 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P4202E10	P4202O006	PARC MATERIEL REGIONAL	30 000
			P4202O011	PARCOURS EAC YEPS	50 000

4.2.05 - SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT

Commentaires et explications

Un abondement de 35 k€ de l'AE 2026 « Soutenir le spectacle vivant » est proposé afin de permettre à la Région d'honorer son engagement en faveur de la pérennisation des emplois de l'Orchestre du Grand Théâtre de Tours.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P4205E05	01/01/2027	933_26A/D-P4205-SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	8 210 000	35 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P4205E05	P4205O011	INSTITUTIONS ET RESEAUX SPECTACLE VIVANT	35 000

4.2.06 - SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES

Commentaires et explications

Il est proposé un abondement de 103 440 € de l'AE « Soutien aux industries créatives » pour les réseaux de cinémas indépendants. Cet ajustement vise à corriger une inscription de recette sans contrepartie en dépense constatée lors du budget primitif et à permettre la poursuite du programme de déploiement de médiateurs culturels, cofinancé avec le CNC selon le principe du 1 € pour 1 €.

Une recette complémentaire de 60 k€ est réinscrite dans le cadre de la présente décision modificative, au titre du cofinancement du CNC (Contrat d'objectifs et de moyens).

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P4206E09	01/01/2027	933_26A/D-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	3 282 500	103 440

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P4206E09	P4206O004	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS	103 440

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	2 667 838		170 000	-66 560
Investissement	2 412 870			60 000

4.3 – SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF

4.3.01 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

Commentaires et explications

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques, avec une volonté affirmée de valoriser durablement leur héritage sur les territoires. Cette orientation se traduit par un renforcement des actions en faveur du développement des pratiques sportives, du soutien au tissu associatif et du rayonnement des initiatives locales.

Cette ambition régionale a notamment été formalisée dans le rapport « *Dynamiques du sport en Centre-Val de Loire – Héritage JOP* », adopté lors de la session plénière de mars. Ce document stratégique fixe les priorités régionales en matière de structuration, d'accompagnement et de soutien au mouvement sportif, en veillant à une meilleure accessibilité des pratiques pour tous les publics.

Dans ce cadre, la présente décision modificative a pour objet de revaloriser l'AE 2026 pour le soutien au développement des pratiques sportives de 50 k€ afin de tenir compte des évolutions constatées en cours de gestion sur la politique sportive. Ces ajustements visent à adapter les enveloppes budgétaires aux niveaux de consommation observés, en particulier pour les dispositifs de soutien à la pratique sportive, afin de garantir une mobilisation optimale des ressources régionales au regard des besoins effectifs des acteurs du territoire.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P4301E09	01/01/2027	933_26A/D-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	1 956 000	50 000

Il est proposé d'affecter l'AE ci-dessus pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P4301E09	P4301O006	SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES	50 000

RESSOURCES



5.1 – MOYENS GENERAUX

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	29 960 000	2 136 000	4 144 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT	29 960 000	2 136 000	4 144 000	
Crédits Région	11 028 000	- 3 200 000		
TOTAL INVESTISSEMENT	11 028 000	- 3 200 000		

5.1.07 - GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER

Commentaires et explications

En prévision du passage d'un marché d'architecture pour les travaux à réaliser sur les différents bâtiments administratifs orléanais, il est proposé d'augmenter la capacité à engager à hauteur de 5 M€.

À la suite du décalage dans la réalisation des travaux des bâtiments, il est proposé de restituer 1.6 M€ de crédits de paiement en investissement.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2025	P5107E03		900_25P/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	25 367 843	- 4 580 301
	2026	P5107E06	01/01/2027	900_26A/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	3 924 000	4 900 000

Il est proposé de modifier les AP ci-dessus et de les affecter pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P5107E06	P5107O003	EVOLUTION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE LA COLLECTIVITE	5 000 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	5 990 000		749 000	
Investissement	5 738 000	- 1 600 000		

5.1.11 - INFORMATISER ET DEMATERIALISER LES PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISATION DES SI

Commentaires et explications

Il est proposé une baisse de CP en investissement de 1,6 M€ et une hausse des CP de fonctionnement qui correspondent aux dépenses liées au pilotage numérique de l'offre de l'offre de formation professionnelle. Des crédits supplémentaires à hauteur de 0,536 M€ sont nécessaires pour les évolutions prévues en vue d'améliorer nos outils comme le portail des Aides et le portail Rémi et ainsi faciliter la relation avec l'utilisateur régional.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P5111E17	01/01/2027	930_26A/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	3 500 000	1 600 000

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE ci-dessus pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P5111E17	P5111O005	APPLICATIONS METIERS ET TRANSVERSES	1 600 000

- Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2024	P5111E02		900_REPP/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	16 104 671	-1 600 000

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	4 100 000	2 136 000		
Investissement	3 600 000	- 1 600 000		

5.2 - FINANCES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Crédits Région	97 397 000	-6 000 000	1 099 722 000	27 172 000
TOTAL FONCTIONNEMENT	97 397 000	-6 000 000	1 099 722 000	27 172 000
Crédits Région	124 092 000	30 000 000	281 232 000	3 113 277
TOTAL INVESTISSEMENT	124 092 000	30 000 000	281 232 000	3 113 277

5.2.01 - PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES

Commentaires et explications

Recettes

FONCTIONNEMENT

▪ **TICPE « formation professionnelle »**

La loi de finances pour 2026 procède à l'actualisation du droit à compensation. Tout d'abord, les décrets 2021-521 et 2021-522 du 29 avril 2021 portant revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (RSFP 2021) ont procédé à une refonte du barème des stagiaires ainsi qu'à une revalorisation de ces rémunérations à compter du 1^{er} mai 2021 dont les Régions font l'application pour le financement des indemnités qu'elles ont à verser aux stagiaires. Aussi, le décret 2022-477 prévoit, à compter de 2023, une indexation annuelle de ces rémunérations, au 1^{er} avril. Compte tenu de l'augmentation des charges liée à un transfert de compétence, le droit à compensation fait l'objet d'une revalorisation pérenne de 3,6 M€. Cependant, une régularisation non pérenne, dans le cadre d'un écart entre le droit à compensation définitif, au titre des décrets 2021-521 et 2021-522, et la compensation provisionnelle versée depuis la loi de finances pour 2022, de 2022 à 2025, a été évaluée à - 1 M€. Il convient d'inscrire un ajustement de +2,6 M€.

▪ **La recette régionale basée sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

La Fraction de TVA ex-CVAE indexée, depuis la loi de finances pour 2025, sur le dynamisme N-1 s'est vue, suite à une erreur rédactionnelle en loi de finances pour 2026, contemporanisée (donc évoluant sur la base du dynamisme N). Cependant, la volonté du gouvernement n'était pas de remettre en question l'indexation, une mesure corrective devrait être prise au cours de l'année. Dans ce cadre, la notification transmise pour le produit 2026 est basée sur un dynamisme à 0,50 % soit celui constaté en 2025. A cet effet, il convient de réévaluer le produit de 2 M€.

Concernant la part ex-DGF, le projet de loi de finances 2026 prévoyait le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement, cette mesure n'a pas été maintenue dans la loi de finances pour 2026. A cet effet, il convient de la réintroduire en fiscalité et de la réévaluer selon un dynamisme estimé à 1,7 % (anticipation PLF) soit + 3,9 M€.

▪ **Fiscalité carbone (Système européen des quotas d'émission)**

La loi de finances pour 2025 permettait à toutes les AOM de percevoir une fraction du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre. La loi de finances pour 2026 exclue les AOM Régionales des bénéficiaires, il convient donc de supprimer la recette de 0,7 M€ pour 2026.

- **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)**

Avec les premières rédactions du projet de loi de finances, la suppression de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale avait été anticipée au budget. Cependant, le produit pour 2026 est de 0,390 M€ qu'il convient d'ajuster.

- **Le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement**

À la suite de la réforme de l'apprentissage de 2018 entrée en vigueur en 2020, la Région Centre-Val de Loire perçoit annuellement, de France Compétences, une contribution. Contre toute attente, une baisse de 36 % a été actée, en 2024, en défaveur du fonds de soutien à l'apprentissage, en fonctionnement. Le produit 2026 avait été estimé à 4,4 M€, cependant, les fonds ont été annoncés en baisse de moitié et sont finalement réduits de 88 %, sans aucune concertation, le produit 2026 est donc de 0,550 M€ (-3,874 M€).

- **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Le projet de loi de finances pour 2026 proposait une exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligibles au FCTVA dont la Région était jusqu'alors bénéficiaire (dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services). Cependant, la loi de finances pour 2026 confirme le maintien dans l'assiette du FCTVA des dépenses de fonctionnement précitées. Il convient donc d'inscrire 0,4 M€ au titre du FCTVA pour les dépenses en section de fonctionnement, grevées de TVA, liées à une activité non assujettie à la TVA et éligibles en raison de leur nature.

- **TICPE – part « compensation »**

Des ajustements non pérennes ont été opérés principalement sur les bourses sanitaires et sociales afin de procéder aux rattrapages financiers rendus nécessaires en raison de l'écart entre le droit à compensation définitif résultant de l'entrée en vigueur du décret 2016-1901 du 28 décembre 2016 et la publication d'arrêtés ministériels rehaussant à plusieurs reprises le niveau des bourses +9,976 M€. De plus, les droits à compensation définitifs relatifs aux aides versées dites « aide covid » et « indemnité inflation » ont été mis à jour et sont respectivement de -0,022 M€ et -0,035 M€. Enfin, au titre de l'année 2026, le droit à compensation résultant du transfert de la gestion des aides non surfaciques du Fonds européen agricole pour le développement rural est augmenté de 0,096 M€. Au titre des ajustements non pérennes, il convient d'inscrire + 10 M€.

- **TICPE – part Modulation / Grenelle**

Compte tenu des produits encaissés sur les deux premiers mois de l'année et de la forte baisse constatée, il est proposé de réduire le produit de 2 M€.

- **SEGUR**

La loi de finances a réintroduit, notamment suite aux demandes très fortes des régions sur les crédits de la mission Santé, la participation de l'Etat au titre du protocole en faveur des formations sanitaires et sociales. Ainsi, il est proposé d'inscrire 14,4 M€ au titre d'une dotation à la place d'une part fixe de l'accise sur les énergies conformément au changement de vecteur financier.

Investissement

- **Le fonds de soutien à l'apprentissage en investissement**

Comme évoqué pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit qu'à compter du 1er janvier 2020, les régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement (fonds de soutien). Le produit 2026 avait été estimé à 12,1 M€, cependant, comme en fonctionnement, les fonds après avoir été annoncés en baisse de moitié, sont finalement réduits de 88 %, le produit 2026 fait l'objet d'une réduction de 10,622 M€ et sera de 1,470 M€.

Dépenses :▪ **Contribution DILICO 2**

La loi de finances pour 2026 intègre un Dilico 2, avec une contribution des Régions à hauteur de 350 M€ contre 500 M€ annoncée en projet de loi de finances. La contribution pour la région Centre Val de Loire est donc ramenée de 20 M€ à 14 M€. Il convient donc de diminuer la contribution de -6 M€.

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	57 638 000	-6 000 000	1 094 722 000	27 172 000
Investissement	5 000		52 892 000	-10 622 000

5.2.02 - PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE**Commentaires et explications**

Au niveau du « réaménagement de la dette », les crédits ont été votés au Budget Primitif pour 50 M€ en prévision de mouvements revolving via des remboursements temporaires.

Dans l'optique de procéder à des remboursements temporaires complémentaires, permettant ainsi de faire des économies de frais financiers pendant la période de remboursement de fonds, il est proposé d'inscrire 30 M€ complémentaires tant en recettes qu'en dépenses.

Par ailleurs, compte-tenu des ajustements inscrits dans le cadre de la DM1, il est proposé une diminution de l'emprunt d'équilibre de 16,3 M€, soit un emprunt total de 161,78 M€.

Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2026	DM1 2026	BP 2026	DM1 2026
Fonctionnement	30 814 000			
Investissement	124 087 000	30 000 000	228 070 000	13 735 277

5.3 – RESSOURCES HUMAINES

5.3.01 - PAYER LES AGENTES ET AGENTS ET GERER LEUR CARRIERE

Commentaires et explications

Création de postes permanents :

Un poste, à temps complet, pouvant être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Chargé.e de mission « Nouvelles Renaissance » rattaché à la Direction de l'Appui à la Donnée, Au Pilotage et aux Transitions (pérennisation d'un poste non permanent).

Cette création est sans impact budgétaire puisque le poste existait déjà. Il s'agit d'un contrat de projet dont la poursuite et la pérennisation sont nécessaires pour poursuivre le programme d'actions.

Un poste, à temps complet, pouvant être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Chargé.e de mission Cartographie Transports / Géomaticien rattaché à la Direction de la Multimodalité (Pérennisation d'un poste non permanent).

Cette création est sans impact budgétaire puisque le poste existait déjà. Il s'agit d'un contrat de projet dont la poursuite et la pérennisation sont nécessaires pour poursuivre le programme d'actions.

Un poste, à temps complet, pouvant être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Chargé.e de mission Forums de l'orientation rattaché à la Direction de l'Orientatation et de l'Apprentissage.

Cette création s'inscrit dans le cadre de l'organisation en Région Centre-Val de Loire des Worldskills 2027, elle permet de dégager une chefferie de projet le temps du projet qui fera l'objet d'un financement FSE. A l'issue du projet, le poste sera supprimé.

Un poste, à temps complet, pouvant être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Chargé.e de mission Relations et Affaires publiques Santé rattaché à la Direction de la Santé et des Formations Sanitaires et Sociales.

Deux postes, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Chargé.e de mission transport « évolution de la réglementation », rattaché à la Direction du Transport ;
- Chargé.e de mission « offre ferroviaire », rattaché à la Direction du Transport.

Prolongation des postes non permanents suivants :

- Chargé.e de formation – Projet iTEEnéraire à la Direction Organisation, Métiers et Compétences, catégorie A, sur contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique) jusqu'au 30 avril 2028 sans impact car financement Banque des Territoires – France 2030 prolongé jusqu'à cette même date (Poste 26757) ;
- Chargé.e de mission animation territoriale de la COP régionale et du projet iTEEnéraire, à la Direction des Transformations Ecologiques et du Climat, catégorie A, sur contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique) jusqu'au 30 avril 2028 sans impact car financement Banque des Territoires – France 2030 prolongé jusqu'à cette même date (Poste 28615) ;
- Chargé.e de mission Coordonnateur pour les Territoires de l'Industrie à la Direction de l'économie, catégorie A, sur contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique) jusqu'au 21 décembre 2027 sans impact car financement DREETS prolongé jusqu'à cette date (Poste 27807).

Suppression de Postes dans le cadre du dispositif agilité :

L'agilité consiste en la capacité pour la collectivité d'évaluer l'adéquation entre ses effectifs et ses besoins en lien avec les politiques publiques décidées par les élus.

Ainsi, dès qu'un poste devient vacant, la collectivité interroge sur la pertinence du remplacement et, le cas échéant, sur le profil du poste nécessaire.

À la suite de cet exercice s'inscrivant dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, il est proposé de procéder aux évolutions des postes liées aux besoins des services et à l'évolution des métiers exercés.

Il convient de rappeler que la part des ressources humaines de la région Centre Val de Loire est de 16,4 % du budget de fonctionnement contre 19 % pour la moyenne des régions. Ce ratio traduit la volonté permanente de contenir les charges RH malgré un déploiement dynamique et ambitieux des interventions de la région dans la proximité des territoires et la diversité des domaines d'intervention.

Il est proposé d'acter ces évolutions dans le cadre de la mise à jour du tableau des emplois. Celles-ci correspondent aux décisions prises dans les délibérations de la Commission Permanente CPR.26.01.001 du 23 janvier 2026, CPR.26.02.001 du 12 février 2026, CPR.26.03.001 du 09 avril 2026 et CPR.26.04.001 du 07 mai 2026.

5.4 - EUROPE

5.4.01 - PROGRAMMATION FESI 2014-2020

Commentaires et explications

Les ajustements d'AP et d'AE proposés concernent principalement une autorisation de surprogrammation concernant des enveloppes qui n'en avaient pas fait l'objet au BP 2026 mais dont le besoin est survenu début 2026. Les ajustements concernent également des transferts de crédits entre actions pour permettre de programmer certaines opérations urgentes. Ces transferts de crédits représentent un jeu à somme nulle, il s'agit de réfléchir sur les bonnes actions du DOMO certaines opérations ayant été déposées récemment.

Par ailleurs, ces transferts de crédits et ajustements d'enveloppes en conséquence sont liés aux arbitrages suivants :

- Cofinancement du projet CREDIT porté par Orléans technopole sur l'action 3 « Mesure horizontale de la SRI-SI » du D.OMO plutôt que sur l'action 11 « Incubation de nouvelles entreprises »
- Cofinancement du projet Orthophotographie porté par la GIP Recia sur l'action 5 « Données numériques » plutôt que sur l'action 7 « Transformation numérique ».
- Arbitrage sur l'action 11 « Incubation de nouvelles entreprises » d'un cofinancement à hauteur de 1,3 M€ pour l'opération bâtiment TOTEM porté par la CCI 41 et d'un cofinancement à hauteur de 0,9 M€ pour l'opération Cantine Poulain porté par Agglopolys.

Créations / Modifications d'AP / AE

- Les autorisations d'engagement

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2024	P6101E04		9305_REPP/D-P6101-PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2021-2027	194 744 600	-937 500

Il est proposé de modifier l'AE ci-dessus et de modifier les affectations pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P6101E04	P6101O016	OS 1.1 - 03 - INTEGRATION INNOVATION ENTREPRISES	1 960 000
			P6101O042	OS 2.6 - 23 - COLLECTE DONNEES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE	52 500
			P6101O004	OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION	-1 650 000
			P6101O034	OS 1.2 - 07 - TRANSFORMATION NUMERIQUE	-1 300 000

- Les autorisations de programme

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AP	2024	P6101E03		9005_REPP/D-P6101-PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2021-2027	211 045 856	2 830 000

Il est proposé d'abonder l'AP ci-dessus et de modifier les affectations pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P6101E03	P6101O002	OS 1.2 - 05 - ACQUISITION SECURISATION EXPLOITATION DONNEES	2 000 000
			P6101O004	OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION	700 000
			P6101O009	OS 1.3 - 08 - RENFORCEMENT PRODUCTION ENTREPRISES	130 000

L'AFFECTATION DU RESULTAT 2025

1- Résultats de l'exercice 2025

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2025, ce résultat s'élève à 257,4 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A) + (B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	8 067 328,88	1 657 884 501,30	1 665 951 830,18
Dépenses (réelles + ordre)		1 408 521 716,15	1 408 521 716,15
Total	8 067 328,88	249 362 785,15	257 430 114,03

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis y compris les opérations d'ordre). Pour 2025, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 250,8 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A) + (B) Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		919 716 506,01	919 716 506,01
Dépenses (réelles + ordre)	179 038 661,19	991 441 474,74	1 170 480 135,93
Total	-	-71 724 968,73	-250 763 629,92

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **6 666 484,11 €**.

2- Affectation du résultat 2025

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Ainsi, il est proposé :

1. de constater le déficit de la section d'investissement du compte administratif 2025 à hauteur de 250 763 629,92 €,
2. de constater le besoin de financement global à hauteur de 250 763 629,92 €,
3. de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2025 à hauteur de 257 430 114,03 €,
4. d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 250 763 629,92 € (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)

FONCTIONNEMENT	
Excédent de clôture Région	257 430 114,03 €
Affectation du résultat (compte 1068)	-250 763 629,92€
Report au 002	6 666 484,11 €

LE VOTE PAR FONCTION

Le vote de la décision modificative 2026 intervient selon le mode de vote prévu par l'Assemblée plénière dans le règlement budgétaire et financier (DAP n° 22.05.01) et tel qu'il est prévu par la M57.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP / AE

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 21 565 801€ :

- dont dépenses : 34 633 201 € en investissement et – 13 067 400 € en fonctionnement
- dont recettes : 4 548 276,89 € en investissement et 17 017 524,11 € en fonctionnement

Le virement entre sections s'établit à 30 084 924,11 €.

En mouvement d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 375 000 000 € :

- dont dépenses : 375 000 000 € en investissement
- dont recettes : 375 000 000 € en investissement

INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	
90 Opérations ventilées	4 633 201,00	-9 187 000,00	
900 Services généraux	-3 200 000,00	0,00	
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00	
901 Sécurité	0,00	0,00	
902 Enseign., form. professionnelle, apprent.	-9 767 799,00	-9 622 000,00	
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	10 000,00	60 000,00	
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	
904-4 RSA	0,00	0,00	
905 Aménagement des territoires et habitat	8 000 000,00	0,00	
906 Action économique	0,00	0,00	
907 Environnement	0,00	0,00	
908 Transports	9 591 000,00	375 000,00	
909 Fonction en réserve			
92 Opérations non ventilées	30 000 000,00	13 735 276,89	
921 Taxes non affectées	0,00	0,00	
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00	
923 Dettes et autres opérations financières	30 000 000,00	13 735 276,89	
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00	
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00	
TOTAL	I 34 633 201,00	II	4 548 276,89
OPERATIONS D'ORDRE			
925 Opérations patrimoniales	375 000 000,00	375 000 000,00	
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00	
951 Virement de la section de fonctionnement		30 084 924,11	
TOTAL	III 375 000 000,00	IV	405 084 924,11
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :			30 084 924,11
001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 250 763 629,92	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII	250 763 629,92
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 660 396 830,92	II + IV + VI + VII	660 396 830,92

FONCTIONNEMENT**OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	-7 067 400,00	-20 844 960,00
930 Services généraux	2 136 000,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign., form. professionnelle, apprent.	-11 578 400,00	-24 778 400,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	-66 560,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	730 000,00	0,00
936 Action économique	770 000,00	0,00
937 Environnement	50 000,00	0,00
938 Transports	825 000,00	4 000 000,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	-6 000 000,00	31 196 000,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	-6 000 000,00	248 556 000,00
942 Dotations et participations	0,00	-217 360 000,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I -13 067 400,00	II 10 351 040,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	30 084 924,11	
TOTAL	III 30 084 924,11	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946	30 084 924,11
--	---------------

002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI 6 666 484,11
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 17 017 524,11	II + IV + VI 17 017 524,11

Au titre des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Chap.	Libellé	BP 2026	CREATION OU MODIFICATION DM1	TOTAL APRES DM1
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
C D Opérations réelles	93 Opérations ventilées	1 876 888 549	11 881 838	1 888 770 387
	930 Services généraux	1 876 888 549	11 881 838	1 888 770 387
	930-5 Gestion des fonds européens	34 208 800	1 693 000	35 901 800
	932 Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	15 118 000	-937 500	14 180 500
	933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	268 001 850	2 580 000	270 581 850
	934 Santé et action sociale	29 293 500	300 440	29 593 940
	935 Aménagement des territoires et habitat	1 030 800		1 030 800
	936 Action économique	7 277 759	122 898	7 400 657
	937 Environnement	41 196 840	1 539 000	42 735 840
	938 Transports	2 014 000	50 000	2 064 000
	939 Fonction en réserve	1 478 747 000	6 534 000	1 485 281 000
				0
		15 000 000		15 000 000
	952 Dépenses imprévues	15 000 000		15 000 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 891 888 549	11 881 838	1 903 770 387
SECTION D'INVESTISSEMENT				
C D Opérations réelles	90 Opérations ventilées	820 402 560	302 445 219	1 122 847 779
	900 Services généraux	820 402 560	302 445 219	1 122 847 779
	900-5 Gestion des fonds européens	7 202 000	-1 280 301	5 921 699
	902 Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	19 032 500	2 830 000	21 862 500
	903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	108 438 900	10 627 000	119 065 900
	904 Santé et action sociale	7 751 000	10 000	7 761 000
	905 Aménagement des territoires et habitat	600 000		600 000
	906 Action économique	85 612 998	540 000	86 152 998
	907 Environnement	33 806 162	550 000	34 356 162
	908 Transports	-6 776 000		-6 776 000
	909 Fonction en réserve	564 735 000	289 168 520	853 903 520
				0
		14 000 000		14 000 000
	950 Dépenses imprévues	14 000 000		14 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		834 402 560	302 445 219	1 136 847 779

Les AP et AE créées et modifiées par fonction

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2025	P3501E04		930_25P/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	845 642	62 000
AE	2026	P3501E10	01/01/2027	930_26A/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	665 000	5 000
AE	2026	P3502E07	01/01/2027	930_26A/D-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES	415 000	26 000
AE	2026	P5111E17	01/01/2027	930_26A/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	3 500 000	1 600 000
AP	2025	P5107E03		900_25P/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	25 367 843	-4 580 301
AP	2026	P5107E06	01/01/2027	900_26A/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	3 924 000	4 900 000
AP	2024	P5111E02		900_REPP/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	16 104 671	-1 600 000

FONCTION 0-5 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2024	P6101E04		9305_REPP/D-P6101-PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2021-2027	194 744 600	-937 500
AP	2024	P6101E03		9005_REPP/D-P6101-PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2021-2027	211 045 856	2 830 000

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P2101E12	01/01/2027	932_26A/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	53 365 000	150 000
AE	2026	P2302E09	01/01/2027	932_26A/D-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	2 000 000	30 000
AE	2026	P2401E07		932_26P/D-P2401-INFORMER SUR LES METIERS	2 080 000	1 000 000
AE	2026	P2602E04	01/01/2027	932_26A/D-P2602-ORGANISER L'OFFRE DE FORMATION	52 540 000	1 400 000
AP	2026	P2101E11	01/01/2027	902_26A/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	2 934 800	980 000
AP	2026	P2104E06	01/01/2027	902_26A/D-P2104-REUSSITE INDIVIDUELLE LYCEENS	1 000 000	1 700 000
AP	2024	P2105E05		902_REPP/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LYCEES	118 538 423	380 000
AP	2025	P2105E08		902_25P/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LYCEES	15 400 000	250 000
AP	2025	P2106E03		902_25P2/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	23 230 000	400 000
AP	2025	P2106E09		902_25P/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	12 000 000	250 000
AP	2026	P2106E10	01/01/2027	902_26A/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	12 660 000	2 000 000
AP	2026	P2106E12		902_26P/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	18 200 000	3 900 000
AP	2024	P2107E04		902_REPA/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	14 195 958	-550 000
AP	2025	P2107E14		902_25P/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	2 203 000	797 000
AP	2026	P2201E06	01/01/2027	902_26A/D-P2201-FINANCEMENT EQUIPEMENT MODERNISATION CFA	3 510 900	500 000
AP	2026	P2302E08	01/01/2027	902_26A/D-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	300 000	-30 000
AP	2026	P4103E09		902_26P/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	1 092 000	50 000

FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P4201E11	01/01/2027	933_26A/D-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	3 358 500	32 000
AE	2026	P4202E10	01/01/2027	933_26A/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	5 659 500	80 000
AE	2026	P4205E05	01/01/2027	933_26A/D-P4205-SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	8 210 000	35 000
AE	2026	P4206E09	01/01/2027	933_26A/D-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	3 282 500	103 440
AE	2026	P4301E09	01/01/2027	933_26A/D-P4301-SOUTENIR LE DVLPPT DES PRATIQUES SPORTIVES	1 956 000	50 000
AP	2026	P4102E04	01/01/2027	903_26A/D-P4102-SOUTIEN EGALITE ET SOLIDARITE		10 000

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2024	P3102E03		935_REPP/D-P3102-CRD 22-29	5 182 065	122 898
AP	2024	P3101E04		905_REPP/D-P3101-SOLIDARITE AVEC TERRITOIRES	15 311 829	540 000

FONCTION 6 : ACTION ECONOMIQUE

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P1102E17	01/01/2027	936_26A/D-P1102-DEVT CREATION REPRISE	443 000	309 500
AE	2026	P1104E07	01/01/2027	936_26A/D-P1104-STRUCTURATION DEVT ESS	9 952 900	200 000
AE	2026	P1105E08	01/01/2027	936_26A/D-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	320 000	45 000
AE	2026	P1106E04	01/01/2027	936_26A/D-P1106-DEVT FILIERES ET RESEAUX	1 205 280	59 500
AE	2026	P1107E18	01/01/2027	936_26A/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	210 000	10 000
AE	2024	P1109E06		936_REPP/D-P1109-INNOVATION TRANSFERT TECHNO	379 874	95 000
AE	2026	P1204E04	01/01/2027	936_26A/D-P1204-SOUTIEN FILIERE ALIMENTAIRE	1 360 000	95 000
AE	2026	P1301E11	01/01/2027	936_26A/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	699 000	175 000
AE	2026	P1304E07	01/01/2027	936_26A/D-P1304-OPERATIONS RAYONNEMENT REGION	1 050 000	550 000
AP	2026	P1104E06	01/01/2027	906_26A/D-P1104-STRUCTURATION DEVT ESS	164 000	200 000
AP	2026	P1107E17	01/01/2027	906_26A/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	9 417 000	200 000
AP	2026	P1203E07	01/01/2027	906_26A/D-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	1 685 000	150 000

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2024	P3303E04		937_REPP/D-P3303-CPER BIODIVERSITE	2 445 506	50 000

FONCTION 8 : TRANSPORTS

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant DM1	Montant DM1
AE	2026	P3402E09	01/01/2027	938-26P/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRES	242 286 000	1 696 000
AE	2024	P3404E05		938_REPP/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	18 755 250	118 000
AE	2026	P3404E06	01/01/2027	938_26A/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	5 985 000	2 695 000
AE	2026	P3405E11	01/01/2027	938_26A/D-P3405-SERVICE REGIONAL TRANSPORT ROUTIER	15 391 000	200 000
AE	2025	P3407E02		938_25P/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE	25 543 464	775 000
AE	2026	P3407E09	01/01/2027	938_26A/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE	7 230 000	1 050 000
AP	2024	P3402E03		908_REPP/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRE	365 917 164	135 000 000
AP	2025	P3402E07	01/01/2026	908_25P/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRE	396 591 000	149 899 520
AP	2024	P3403E03		908_REPP/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES	133 215 615	2 000 000
AP	2026	P3403E06	01/01/2027	908_26P/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES	51 400 000	2 209 000
AP	2026	P3404E08		908_26P/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS		60 000

Affectations votées dans le cadre de la DM1 2026

Economie

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P1102E17	P1102O005	PROMOTION DISPOSITIFS ECONOMIQUES	100 000
			P1102O006	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES	209 500
AP	2026	P1104E06	P1104O003	SOUTIEN DES PROJETS DE CREATION OU REPRISE	200 000
AE	2026	P1104E07	P1104O004	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	200 000
AE	2026	P1105E08	P1105O006	ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI	45 000
AE	2026	P1106E04	P1106O004	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX	59 500
AE	2026	P1107E18	P1107O007	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES ECO	10 000
AP	2026	P1107E17	P1107O012	CREATION REPRISE ET DEVELOPPEMENT DES PME/PMI	200 000

Agriculture et forêts

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P1203E07	P1203O001	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION	150 000
AE	2026	P1204E04	P1204O001	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	95 000
AP	2026	P1205E05	P1205O006	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE ET AUDITS STRATEGIQUES	60 000
			P1205O008	CAP FILIERES PETITS INVESTISSEMENTS	-60 000

Tourisme

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P1301E11	P1301O010	TOURISME EXPERIENTIEL - INNOVATION	55 000
			P1301O011	VALORISATION DESTINATIONS TOURISTIQUES	120 000
AE	2026	P1302E11	P1302O004	ACCOMPAGNEMENT HEBERGEMENT	-55 000
AE	2026	P1304E07	P1304O002	NOUVELLES RENAISSANCES	550 000

Education et patrimoine éducatif

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P2101E11	P2101O001	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	980 000
AE	2026	P2101E12	P2101O009	FRAIS HEBERGEMENT ET RESTAURATION	150 000
AP	2026	P2104E06	P2104O001	AIDE A L'EQUIPEMENT NUMERIQUE	1 700 000
AP	2024	P2105E05	P2105O025	POTHIER RECONSTRUCTION DEMI-PENSION	380 000
AP	2025	P2105E08	P2105O035	LALOUX CREATION PLATEAU TECHNIQUE BTS DENTAIRE	250 000
AP	2026	P2106E10	P2106O024	ENSEMBLE LYCEES SECURITE	2 000 000
AP	2025	P2106E03	P2106O025	GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS	400 000
AP	2025	P2106E09	P2106O045	ZOLA RESTRUCTURATION LAVERIE	250 000
AP	2026	P2106E12	P2106O048	J.COEUR MISE EN CONFORMITE INTERNAT	2 500 000
			P2106O049	J.BEAUCE CREATION PLATEAU TECHNIQUE FORMATION FLP	1 400 000
AP	2024	P2107E04	P2107O018	EFFICACITE ENERGETIQUE	-550 000
AP	2025	P2107E14	P2107O019	LES BARRES AMELIORATION CLOS ET COUVERT INTERNATS	797 000

Apprentissage

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P2201E06	P2201O031	MUTUALISATION DES PLATEAUX TECHNIQUES ENTRE LES LYCEES, CFA ET ORGANISMES DE FORMATION	500 000

Enseignement supérieur

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P2302E09	P2302O002	AIDES VIE ETUDIANTE	30 000
AP	2026	P2302E08	P2302O003	AMI CAMPUS VIE ETUDIANTE	-30 000

Orientation

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P2401E07	P2401O006	WORLDSKILLS - OLYMPIADES	1 000 000

Formations sanitaires et sociales

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P2602E04	P2602O001	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATIONS SANITAIRES SOC	1 400 000

Equilibre et solidarité territoriale

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3101E04	P3101O068	FONDS DE RESTRUCTURATION IMMOBILIER COMMERCIAL	540 000

Transition écologique et biodiversité

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P3303E04	P3303O005	CPER 21-27 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE	50 000

Transports et mobilités durables

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P3402E07	P3402O018	SPIIT - SPL MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRES (TVA)	149 899 520
AP	2024	P3402E03	P3402O020	ACQUISITION 8-10 REGIO2N AXE LOIRE SERM TOURAINE	135 000 000
AE	2026	P3402E09	P3402O018	SPIIT - SPL MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRES (TVA)	1 696 000
AP	2024	P3403E03	P3403O001	CENTRE DE MAINTENANCE SPDC - LAB - QUEBEC PRO REA (TVA)	2 000 000
AP	2026	P3403E06	P3403O049	ADAPTATION DES INFRA FERROVIAIRES DECARBONATION DES MATERIELS ROULANTS	2 209 000
AE	2024	P3404E05	P3404O020	AMO JV MALIN 4 (TVA)	118 000
AE	2026	P3404E06	P3404O022	PROMOTION TRANSPORT REMI (TVA)	30 000
			P3404O014	CENTRE DE RELATION USAGERS REMI (TVA)	2 280 000
			P3404O025	OUTIL AGREGATION DES DONNEES TRANSPORTS (TVA)	385 000
AP	2026	P3404E08	P3404O025	OUTIL AGREGATION DES DONNEES TRANSPORTS (TVA)	60 000
AE	2026	P3405E11	P3405O003	CHARGES GARES ROUTIERES (TVA)	200 000
AE	2024	P3405E05	P3405O028	AMO DSP ROUTIERES ANALYSE DES COMPTES ET DES RA, AUDIT (TVA)	380 000
AE	2026	P3407E09	P3407O015	DEPLOIEMENT COVOITURAGE	800 000
			P3407O016	ETUDE STRATEGIE DE MOBILITE SOLIDAIRE - ADEME	120 000
			P3407O017	GUIDE DES MOBILITES ET ACTIONS DE SENSIBILISATION FORMATION	130 000
	2025	P3407E02	P3407O001	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO ACTE 2	775 000

Coopération européenne et internationale

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3501E04	P3501O005	PROJECTEUR RECONDUCTION 1	62 000
AE	2026	P3501E10	P3501O011	VIE	5 000
AE	2026	P3502E07	P3502O003	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	34 000
			P3502O002	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	-8 000

Citoyenneté égalité

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2026	P4102E04	P4102O004	SOUTIEN ACQUISITION CAMION SECOURS POPULAIRE	10 000
AP	2026	P4103E09	P4103O004	PLATEFORME YEP'S	50 000

Culture et patrimoine culturel

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P4201E11	P4201O011	RESEAUX ET OPERATEURS STRUCTURANTS DU PATRIMOINE	17 000
			P4201O024	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	15 000
AE	2026	P4202E10	P4202O006	PARC MATERIEL REGIONAL	30 000
			P4202O011	PARCOURS EAC YEPS	50 000
AE	2026	P4205E05	P4205O011	INSTITUTIONS ET RESEAUX SPECTACLE VIVANT	35 000
AE	2026	P4206E09	P4206O004	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS	103 440

Sports et patrimoine sportif

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P4301E09	P4301O006	SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES	50 000

Moyens généraux

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2026	P5107E06	P5107O003	EVOLUTION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE LA COLLECTIVITE	5 000 000
AE	2026	P5111E17	P5111O005	APPLICATIONS METIERS ET TRANSVERSES	1 600 000

Europe

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P6101E03	P6101O002	OS 1.2 - 05 - ACQUISITION SECURISATION EXPLOITATION DONNEES	2 000 000
			P6101O004	OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION	700 000
			P6101O009	OS 1.3 - 08 - RENFORCEMENT PRODUCTION ENTREPRISES	130 000
AE	2024	P6101E04	P6101O016	OS 1.1 - 03 - INTEGRATION INNOVATION ENTREPRISES	1 960 000
			P6101O042	OS 2.6 - 23 - COLLECTE DONNEES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE	52 500
			P6101O004	OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION	-1 650 000
			P6101O034	OS 1.2 - 07 - TRANSFORMATION NUMERIQUE	-1 300 000

LES DISPOSITIONS DIVERSES

Remises gracieuses

La remise gracieuse accordée par la Région Centre-Val de Loire fait disparaître le lien de droit existant entre la collectivité et son débiteur en éteignant la créance.

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant de 214 518,61 € :

Nature de la créance	Montant	Nombre de dossiers
Remboursement de salaire	1 210,45 €	1
CAP Création / reprise	8 767,92 €	1
CAP Emploi	80 750,00 €	1
Fonds Renaissance	16 203,22 €	1
FEDER Opération rénovation thermique	57 194,96 €	1
Programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020	13 027,63 €	1
Trop perçu – permis de conduire	515,00 €	1
Docapost – bourse formation professionnelle	36 849,43 €	35
Total général	214 518,61 €	42

Admissions en non-valeur

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable. L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites...). L'admission en non-valeur ne modifie par les droits de la Région vis-à-vis de son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revenait à meilleure fortune.

Les admissions en non-valeur suivantes sont accordées pour un montant de 113 098,00 € :

Répartition du montant des admissions en non-valeur par nature de la créance

Nature de la créance	Nombre de titres	Montants
CAP Création	3	8 777,30 €
CPAM	2	1 019,48 €
Fonds renaissance	13	36 900,00 €
Frais de gestion scolaire Rémi	1681	57 581,00 €
Remboursement salaire	3	1 468,02 €
Trop perçu aides permis	1	47,77 €
Trop perçu	1	5 000,00 €
Trop perçu aides permis	6	1 542,13 €
Trop perçu location	1	762,30 €
Total général	1711	113 098,00 €

Répartition du montant des admissions en non-valeur par motif d'irrecouvrabilité

Motif d'irrecouvrabilité	Nombre de titres	Montants
Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur	4	8 000,00 €
Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur	2	4 000,00 €
Décédé et demande renseignement négative	2	1 517,11 €
Durée validité PVC dépassée	1	5 000,00 €
NPAI et demande renseignement négative	1	40,00 €
Poursuite sans effet	250	45 798,08 €
RAR inférieur seuil poursuite	1451	48 742,81 €
Total général	1711	113 098,00 €

NPAI : « n'habite plus à l'adresse indiquée ». RAR : reste à recouvrer.

Les admissions en non-valeur suivantes sont accordées au profit du CROUS pour un montant de 5 204,10 € :

Nature de la créance	Montant	Nombre de dossiers
CROUS – Bourse Sanitaire et Sociale	5 204,10 €	3
Total général	5 204,10 €	3

Créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement sur la forme et sur le fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Région créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 2 719 392,36 € :

Répartition du montant des créances éteintes par nature de créance

Nature de créances	Nombre de titre	Somme de Reste à recouvrer
Avance remboursable : CAP création reprise centre	45	911 799,05 €
Avance remboursable : CAP Développement Centre	12	204 928,02 €
Avance remboursable : CREATEM	12	28 565,00 €
Avance remboursable : Fonds de prévention entreprises en difficultés	33	970 703,26 €
Avance remboursable : Fonds renaissance	81	598 297,03 €
Fond régional de Modernisation de l'Artisanat	9	5 050,00 €
Frais de gestion transport REMI 24-25	1	50,00 €
Total général	193	2 719 392,36 €

Répartition du montant des créances éteintes par motif d'irrecouvrabilité

Motif d'irrecouvrabilité	Nombre de titre	Somme de Reste à recouvrer
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	192	2 719 342,36 €
Surendettement et décision effacement de dette	1	50,00 €
Total général	193	2 719 392,36 €

Modifications des emplois

Il est décidé de :

- Créer les postes permanents suivants (annexe 3) :
 - Un poste de chargé.e de mission Nouvelles Renaissance rattaché à la Direction de l'Appui à la Donnée, Au Pilotage et aux Transitions
 - Un poste de chargé.e de mission Cartographie Transports / Géomaticien rattaché à la Direction de la Multimodalité.
 - Un poste de chargé.e de mission Forums de l'orientation rattaché à la Direction de l'Orientatation et de l'Apprentissage.
 - Un poste de chargé.e de mission Relations et Affaires publiques Santé rattaché à la Direction de la Santé et des Formations Sanitaires et Sociales.
 - Un poste de chargé.e de mission transport « DSP ferroviaires », rattaché à la Direction du Transport ;
 - Un poste de chargé.e de mission « offre ferroviaire », rattaché à la Direction du Transport.

- De prolonger les postes non permanents suivant (annexe 3) :
 - Un contrat de projet Formation – Projet iTEEnéraire à la Direction Organisation, Métiers et Compétences, catégorie A, jusqu'au 30 avril 2028
 - Un contrat de projet Animation territoriale de la COP régionale et du projet iTEEnéraire, à la Direction des Transformations Ecologiques et du Climat, catégorie A, jusqu'au 30 avril 2028
 - Un contrat de projet Coordonnateur pour les Territoires de l'Industrie à la Direction de l'économie, catégorie A, jusqu'au 21 décembre 2027

- De supprimer et de remplacer les postes dans le cadre du dispositif agilité (annexe 1) :

La délibération viendra détailler les postes supprimés et les postes créés correspondants dans le cadre du dispositif d'agilité.

- De supprimer les postes non permanents (annexe 2) :

La délibération viendra détailler les postes supprimés correspondants.

Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs

Compte tenu des erreurs de comptabilisation concernant des immobilisations sur exercices antérieurs, il est proposé d'approuver les opérations d'ordre non budgétaire suivantes :

- Régularisation des dépôts de garantie versés qui ne peuvent pas être récupérés :
débit du compte 1068, crédit du compte 275 pour 6 168 € ;
- Régularisation des dépôts de garantie imputés à tort au compte 6132 : débit du
compte 275, crédit du compte 1068 pour 4 550 €.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DES AP/AE

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, des règles concernant la gestion pluriannuelle ont été adoptées. Elles concernent les modalités de péremption des AP/AE.

La date de caducité des AP/AE suivantes étant dépassée, le montant des enveloppes est ramené au montant affecté. Les opérations de mandatement continuent à s'exécuter.

Code enveloppe	Libellé	Montant voté	Montant diminution
ECONOMIE			
AE 2025 P1101E07	936 25A/D-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	117 000,00	-7 200,00
AE 2024 P1101E08	936 REPA/D-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	342 397,51	-27 000,00
AE 2025 P1102E06	936 25A/D-P1102-DEVT CREATION REPRISE	396 300,00	-44 275,60
AE 2024 P1102E07	936 REPA/D-P1102-DEVT CREATION REPRISE	396 596,17	-236 764,98
AE 2024 P1102E08	936 REPP/D-P1102-DEVT CREATION REPRISE	5 804 633,36	-955 594,26
AE 2025 P1103E06	936 25A/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	377 400,00	-4 009,20
AE 2024 P1103E07	936 REPA/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	518 117,97	-152 324,93
AE 2024 P1103E08	936 REPP/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	46 559,63	-17 199,63
AE 2025 P1104E03	936 25A/D-P1104-STRUCTURATION DEVT ESS	9 467 000,00	-387 950,00
AE 2024 P1104E04	936 REPA/D-P1104-STRUCTURATION DEVT ESS	16 574 177,16	-874 218,69
AE 2024 P1104E05	936 REPP/D-P1104-STRUCTURATION DEVT ESS	26 520,83	-26 502,83
AE 2025 P1105E05	936 25A/D-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	320 251,00	-4 751,00
AE 2024 P1105E06	936 REPA/D-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	272 900,00	-100 000,00
AE 2025 P1106E02	936 25A/D-P1106-DEVT FILIERES ET RESEAUX	3 872 200,00	-130 986,00
AE 2024 P1106E03	936 REPA/D-P1106-DEVT FILIERES ET RESEAUX	1 548 413,81	-129 300,18
AE 2024 P1107E08	936 REPA/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	740 198,10	-19 688,40
AP 2025 P1101E02	906 25A/D-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	2 300 000,00	-46 173,81
AP 2024 P1101E03	906 REPA/D-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	445 062,63	-13 762,91
AP 2024 P1102E02	906 REPA/D-P1102-DEVT CREATION REPRISE	161 250,00	-54 429,00
AP 2025 P1103E02	906 25A/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	2 500 000,00	-322 278,80
AP 2024 P1103E03	906 REPA/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	744 000,00	-131 324,50
AP 2024 P1103E04	906 REPP/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	200 000,00	-15 071,00
AP 2025 P1104E01	906 25A/D-P1104-STRUCTURATION DEVT ESS	400 000,00	-157 000,00
AP 2024 P1105E02	906 REPA/D-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	95 000,00	-95 000,00
AP 2025 P1107E03	906 25A/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	9 900 000,00	-632 059,95
AP 2024 P1107E04	906 REPA/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	7 740 089,55	-1 703 989,98
AP 2024 P1107E06	906 REPP/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	13 805 000,00	-3 000 000,00
AGRICULTURE			
AE 2025 P1201E05	936 25A/D-P1201-INSTALLATION TRANSMISSION DEVT	830 000,00	-74,31
AE 2024 P1201E06	936 REPA/D-P1201-INSTALLATION TRANSMISSION DEVT	763 726,32	-109 948,30
AE 2025 P1202E01	936 25A/D-P1202-AGRI BIO TRANSITION AGRO-ECO	1 065 000,00	-49 726,47
AE 2024 P1202E02	936 REPA/D-P1202-AGRI BIO TRANSITION AGRO-ECO	555 369,00	-32 037,28
AE 2025 P1203E03	936 25A/D-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	3 124 000,00	-81 395,43
AE 2024 P1203E04	936 REPA/D-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	1 971 569,36	-172 947,13
AE 2025 P1204E02	936 25A/D-P1204-SOUTIEN FILIERE ALIMENTAIRE	1 570 000,00	-7 842,00
AE 2024 P1204E03	936 REPA/D-P1204-SOUTIEN FILIERE ALIMENTAIRE	535 317,88	-18 284,59
AE 2025 P1206E01	936 25A/D-P1206-SOUTIEN CRISE CONJONCTURELLE	500 000,00	-476 000,54
AP 2025 P1203E01	906 25A/D-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	1 495 000,00	-4 032,97
AP 2024 P1203E02	906 REPA/D-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	904 799,60	-63 658,92
AP 2024 P1205E02	906 REPA/D-P1205-SOUTIEN INVT EXPLOITATIONS	2 165 593,95	-1 009 859,54
TOURISME			
AE 2025 P1301E06	936 25A/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	592 533,00	-16 241,06
AE 2024 P1301E08	936 REPP/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	68 277,00	-11 999,82
AE 2025 P1302E04	936 25A/D-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	104 408,00	-2 400,00
AE 2025 P1303E02	936 25A/D-P1303-SOUTIEN ACTIONS DU CRT	3 505 100,00	-67 892,00
AE 2024 P1304E01	936 REPA/D-P1304-OPERATIONS RAYONNEMENT REGION	114 897,86	-73 400,24
AE 2025 P1304E02	936 25A/D-P1304-OPERATIONS RAYONNEMENT REGION	1 350 000,00	-130 206,86
AE 2025 P1305E05	936 25A/D-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	390 000,00	-91 505,43
AE 2024 P1305E06	936 REPA/D-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	148 990,00	-36 476,73
AP 2025 P1301E03	906 25A/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	500 000,00	-306 558,29
AP 2024 P1301E04	906 REPA/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	261 340,74	-11 086,69
AP 2024 P1301E05	906 REPP/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	6 977 402,00	-575 000,00
AP 2025 P1302E01	906 25A/D-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	1 230 000,00	-145 400,18
AP 2024 P1302E02	906 REPA/D-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	1 785 209,59	-223 322,12
AP 2024 P1302E03	906 REPP/D-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	845 310,00	-307 955,49
AP 2024 P1303E01	906 REPP/D-P1303-CRT	43 500,00	-30 750,83
AP 2025 P1305E02	906 25A/D-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	30 000,00	-11 388,00
AP 2024 P1305E03	906 REPA/D-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	16 760,00	-9 191,00
RECHERCHE			
AE 2025 P1401E08	936 25A/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	6 804 205,00	-286 666,00
AE 2024 P1401E10	936 REPP/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	5 670 714,88	-277 152,76
AE 2025 P1402E03	936 25A/D-P1402-PROMOTION DE LA CSTI	315 000,00	-32 708,00
AP 2025 P1401E05	906 25A/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	5 900 000,00	-93 827,50

Code enveloppe	Libellé	Montant voté	Montant diminution
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF			
AE 2025	P2101E06 932 25A/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	53 600 000,00	-110 842,88
AE 2024	P2101E07 932 REPA/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	419 265,51	-238 318,52
AE 2025	P2102E01 932 25A/D-P2102-ACCOMPAGNER LES PROJETS EDUCATIFS LYCEES	2 350 000,00	-53 163,99
AE 2024	P2102E02 932 REPA/D-P2102-ACCOMPAGNER LES PROJETS EDUCATIFS LYCEES	1 251 403,10	-74 694,25
AE 2025	P2103E04 932 25A/D-P2103-SERVICES NUMERIQUES DES LYCEES	350 000,00	-133 386,42
AE 2025	P2104E04 932 25A/D-P2104-REUSSITE INDIVIDUELLE LYCEENS	2 420 000,00	-766 012,02
AE 2024	P2104E05 932 REPA/D-P2104-REUSSITE INDIVIDUELLE LYCEENS	142 345,37	-9 620,00
APPRENTISSAGE			
AE 2025	P2202E01 932 25A/D-P2202-SOUTENIR OFFRE FORMATION EN APPRENTISSAGE	3 300 000,00	-309 563,18
AE 2024	P2202E02 932 REPA/D-P2202-SOUTENIR OFFRE FORMATION EN APPRENTISSAGE	1 169 793,00	-261 831,97
AE 2025	P2203E02 932 25A/D-P2203-FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE APPRENTIS	1 100 000,00	-190 141,00
AE 2024	P2203E03 932 REPA/D-P2203-FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE APPRENTIS	706 224,44	-141 780,15
AP 2025	P2201E01 902 25A/D-P2201-FINANCEMENT EQUIPEMENT MODERNISATION CFA	3 500 000,00	-616 392,90
AP 2024	P2201E02 902 REPA/D-P2201-FINANCEMENT EQUIPEMENT MODERNISATION CFA	1 717 734,07	-195 609,72
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
AE 2025	P2302E03 932 25A/D-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	2 847 000,00	-613 080,00
AE 2024	P2302E04 932 REPA/D-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	3 191 861,86	-2 107 586,36
AP 2024	P2301E01 902 REPP/D-P2301-OPERATIONS IMMOBILIER ENS SUP	32 764 211,00	-3 299,00
AP 2025	P2302E01 902 25A/D-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	700 000,00	-374 654,00
ORIENTATION			
AE 2025	P2401E02 932 25A/D-P2401-INFORMER SUR LES METIERS	2 344 000,00	-139 908,25
AE 2024	P2401E03 932 REPA/D-P2401-INFORMER SUR LES METIERS	752 615,53	-77 066,95
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE			
AE 2025	P2501E03 932 25A/D-P2501-CONSTRUCTION FINANCEMENT DES FPC	68 323 000,00	-228 253,18
AE 2024	P2501E05 932 REPA/D-P2501-CONSTRUCTION FINANCEMENT DES FPC	127 629 217,92	-14 534 919,02
AE 2024	P2501E06 932 REPP/D-P2501-CONSTRUCTION FINANCEMENT DES FPC	15 621 127,42	-2 572 866,33
AE 2024	P2502E02 932 REPA/D-P2502-LEVER LES FREINS A LA FORMATION	1 679 879,30	-938 797,87
AE 2024	P2502E03 932 REPP/D-P2502-LEVER LES FREINS A LA FORMATION	700 000,25	-399 511,00
AE 2024	P2503E06 932 REPA/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	1 078 755,00	-67 690,72
AE 2024	P2504E03 932 REPP/D-P2504-EVOLUTION PRATIQUES FORMATION	6 796 883,23	-25 176,00
AE 2024	P2505E03 932 REPA/D-P2505-REMUNERER LES STAGIAIRES	5 535 354,26	-459 745,38
AE 2024	P2505E04 932 REPP/D-P2505-REMUNERER LES STAGIAIRES	432 115,00	-138 249,12
AP 2024	P2501E02 902 REPP/D-P2501-CONSTRUCTION FINANCEMENT DES FPC	2 454 703,71	-2 416 235,71
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES			
AE 2025	P2602E01 932 25A/D-P2602-ORGANISER L'OFFRE DE FORMATION	54 150 000,00	-1 184 088,30
AE 2024	P2602E02 932 REPA/D-P2602-ORGANISER L'OFFRE DE FORMATION	1 022 561,56	-6 722,80
AE 2025	P2603E01 932 25A/D-P2603-BOURSES ET AIDES APPRENANTS	13 000 000,00	-1 522 000,00
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE			
AE 2025	P3101E06 935 25A/D-P3101-SOLIDARITE AVEC TERRITOIRES	665 000,00	-73 760,12
AE 2024	P3101E09 935 REPP/D-P3101-CRST 3 ET A VOSID	12 016 665,00	-81 665,00
AE 2025	P3103E04 934 25A/D-P3103-SANTE TERRITOIRES	1 631 600,00	-1 128 615,84
AP 2024	P3101E02 905 REPA/D-P3101-CRST1	69 998 459,34	-27 357 901,58
NUMERIQUE			
AE 2025	P3201E03 935 25A/D-P3201-DEPLOYER RESEAUX COMMUNICATION	2 050 000,00	-387 865,87
AE 2024	P3201E04 935 REPA/D-P3201-DEPLOYER RESEAUX COMMUNICATION	462 323,06	-44 844,13
AE 2025	P3202E04 935 25P/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	3 035 000,00	-364 828,30
AE 2024	P3202E05 935 REPA/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	465 062,31	-162 000,01
AP 2025	P3202E01 905 25A/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	310 000,00	-36 500,00
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE			
AE 2025	P3301E07 937 25P/D-P3301-ACTIONS SOBRIETE ENERGETIQUE	1 520 000,00	-65 272,40
AE 2024	P3301E10 937 REPP/D-P3301-CPER SOBRIETE ENERGETIQUE	2 592 243,71	-763 991,50
AE 2024	P3301E11 937 REPP/D-P3301-SOBRIETE ENERGETIQUE HORS CPER	6 575 659,09	-49 000,00
AE 2024	P3303E03 937 REPP/D-P3303-BIODIVERSITE HORS CPER	4 406 698,80	-138 567,07
AE 2024	P3304E05 937 REPA/D-P3304-EDUC ENVIRONNEMENT	97 500,00	-4 197,68
AP 2024	P3307E03 907 REPP/D-P3307-CPER CONTRATS EAU	2 922 457,27	-25 408,33
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES			
AE 2025	P3404E04 938 25A/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	3 130 000,00	-1 606,89
AE 2024	P3405E05 938 REPP/D-P3405-SR TRANSPORT ROUTIER	916 776 979,79	-109 539 376,23
AE 2025	P3407E02 938 25P/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE	25 873 000,00	-329 535,95
AE 2024	P3407E03 938 REPP/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE	5 316 746,20	-1 732 034,78
AE 2025	P3409E05 938 25A/D-P3409-SOUTENIR LES AEROPORTS	830 000,00	-803,00
AP 2024	P3404E03 908 REPP/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	8 598 637,89	-3 415,00
AP 2024	P3407E01 908 REPP/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE	1 364 355,94	-187 948,72
AP 2025	P3407E04 908 25A/D-P3407-MOBILITE INNOV	5 430 000,00	-1 350 000,00
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE			
AE 2025	P3501E04 930 25A/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	915 000,00	-69 357,79
AE 2024	P3501E05 930 REPP/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	298 122,47	-9 579,38
AE 2025	P3502E04 930 25A/D-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES	435 000,00	-35 961,22
AE 2024	P3502E05 930 REPA/D-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES	305 969,00	-4 018,67
AP 2025	P3501E02 900 25A/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	125 000,00	-39 135,00
AP 2024	P3501E03 900 REPA/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	107 305,00	-15 360,00
AP 2025	P3502E02 900 25A/D-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES	30 000,00	-10 000,00
AP 2024	P3502E03 900 REPA/D-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES	20 700,00	-5 000,00

Code enveloppe	Libellé	Montant voté	Montant diminution
CITOYENNETE ET EGALITE			
AE 2025 P4101E01	933 25A/D-P4101-SOUTIEN DEMOCRATIE PERMANENTE	180 000,00	-8 279,25
AE 2025 P4102E01	933 25A/D-P4102-SOUTIEN EGALITE ET SOLIDARITE	221 000,00	-38 400,08
AE 2024 P4102E02	933 REPA/D-P4102-SOUTIEN EGALITE ET SOLIDARITE	71 328,40	-800,00
AE 2025 P4103E04	932 25A/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	640 000,00	-65 478,70
AE 2024 P4103E05	932 REPA/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	184 381,32	-15 589,69
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL			
AE 2025 P4201E05	933 25A/D-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	3 387 500,00	-79 999,28
AE 2024 P4201E06	933 REPA/D-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	495 849,00	-27 462,32
AE 2025 P4202E06	933 25A/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	5 358 700,00	-67 415,16
AE 2024 P4202E07	933 REPA/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	2 894 070,70	-329 747,11
AE 2025 P4203E01	933 25A/D-P4203-SOUTIEN EVENEMENTS CULTURELS	1 874 400,00	-78 625,24
AE 2024 P4203E02	933 REPA/D-P4203-SOUTIEN EVENEMENTS CULTURELS	538 970,00	-15 243,35
AE 2025 P4204E06	933 25A/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	2 291 000,00	-34 879,29
AE 2024 P4204E07	933 REPA/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	801 710,12	-10 180,08
AE 2025 P4205E02	933 25A/D-P4205-SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	8 189 510,00	-88 479,16
AE 2024 P4205E03	933 REPA/D-P4205-SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	3 140 606,31	-72 863,82
AE 2025 P4206E06	933 25A/D-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	3 291 213,00	-37 793,00
AP 2025 P4202E03	903 25A/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	180 000,00	-3 737,41
AP 2024 P4202E04	903 REPA/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	219 712,79	-3 329,45
AP 2025 P4204E03	903 25A/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	160 000,00	-27 625,19
AP 2024 P4204E04	903 REPA/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	104 536,60	-5 840,86
AP 2025 P4206E03	903 25A/D-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	2 330 000,00	-25 700,00
AP 2024 P4206E04	903 REPA/D-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	1 160 090,00	-87 648,00
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF			
AE 2025 P4301E04	933 25A/D-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	1 956 000,00	-22 626,08
AE 2024 P4301E05	933 REPA/D-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	214 360,41	-98 543,15
AE 2025 P4302E03	933 25A/D-P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	2 495 000,00	-63 469,00
AE 2024 P4302E04	933 REPA/D-P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	948 586,08	-16 164,20
AE 2024 P4302E05	933 REPP/D-P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	67 938,14	-450,00
AP 2025 P4301E02	903 25A/D-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	1 000 000,00	-33 165,15
AP 2024 P4301E03	903 REPA/D-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	381 836,24	-12 058,83
AP 2024 P4302E02	903 REPP/D-P4302-SOUTIEN SPORT	1 152 094,64	-200 000,00
MOYENS GENERAUX			
AE 2025 P5101E03	930 25A/D-P5101-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATION	5 079 000,00	-1 406 126,15
AE 2024 P5101E05	930 REPA/D-P5101-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATION	1 738 163,88	-50 339,07
AE 2025 P5102E04	930 25A/D-P5102-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ASSEMBLEES REGION	993 500,00	-199 633,31
AE 2024 P5102E07	930 REPA/D-P5102-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ASSEMBLEES REGION	139 916,10	-16 050,30
AE 2025 P5103E03	930 25A/D-P5103-MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	458 000,00	-32 417,17
AE 2024 P5103E04	930 REPA/D-P5103-MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	78 480,55	-4 950,40
AE 2025 P5104E01	930 25A/D-P5104-COMMUNICATION	3 500 000,00	-402 420,86
AE 2024 P5104E02	930 REPA/D-P5104-COMMUNICATION	781 786,34	-91 675,62
AE 2025 P5105E04	930 25A/D-P5105-ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	942 000,00	-91 337,25
AE 2024 P5105E05	930 REPA/D-P5105-ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	41 370,61	-842,11
AE 2024 P5106E04	930 REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2014-2020b	524 881,15	-524 881,15
AE 2024 P5106E06	930 REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2014-2020	532 387,47	-418 975,47
AE 2025 P5107E05	930 25A/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	5 194 600,00	-69 641,56
AE 2024 P5107E07	930 REPA/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	878 400,67	-60 526,07
AE 2025 P5108E02	930 25A/D-P5108-PILOTAGE ET SECURITE DU SI ET DES DONNEES	1 170 000,00	-702 234,26
AE 2024 P5108E03	930 REPP/D-P5108-PILOTAGE ET SECURITE DU SI ET DES DONNEES	221 014,27	-87 684,70
AE 2025 P5109E03	930 25A/D-P5109-INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SI	1 950 000,00	-240 243,35
AE 2024 P5109E04	930 REPA/D-P5109-INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SI	746 878,50	-47 222,19
AE 2025 P5110E03	930 25A/D-P5110-EVOLUTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE TRAVAIL	2 550 000,00	-588 458,52
AE 2024 P5110E04	930 REPA/D-P5110-EVOLUTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE TRAVAIL	209 272,57	-94 843,65
AE 2025 P5111E08	930 25A/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	3 865 000,00	-417 187,59
AE 2024 P5111E09	930 REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	944 563,26	-139 810,80
AP 2025 P5102E02	900 25A/D-P5102-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ASSEMBLEES REGION	24 000,00	-17 865,26
AP 2024 P5102E03	900 REPA/D-P5102-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ASSEMBLEES REGION	2 643,00	-2 643,00
AP 2025 P5103E01	900 25A/D-P5103-MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	20 000,00	-8 740,54
AP 2025 P5105E02	900 25A/D-P5105-ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	350 000,00	-33 670,26
AP 2024 P5105E03	900 REPA/D-P5105-ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	78 953,31	-1 666,07
AP 2024 P5106E03	900 REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2014-2020	335 583,74	-335 583,74
AP 2025 P5107E03	900 25P/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	27 004 000,00	-1 636 156,98
AP 2024 P5107E04	900 REPP/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	2 596 215,96	-1 772 207,13
AP 2025 P5108E04	900 25A/D-P5108-PILOTAGE SECURITE SYSTEMES INFORMATION	350 000,00	-350 000,00
AP 2025 P5109E01	900 25A/D-P5109-INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SI	500 000,00	-166 897,29
AP 2025 P5110E01	900 25A/D-P5110-EVOLUTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE TRAVAIL	500 000,00	-20 037,49
AP 2024 P5110E02	900 REPA/D-P5110-EVOLUTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE TRAVAIL	5 007,67	-5 007,67
AP 2025 P5111E01	900 25A/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	2 200 000,00	-1 988 455,89
AP 2024 P5111E02	900 REPP/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	16 574 882,15	-470 210,83
FINANCES			
AE 2025 P5203E15	930 25A/D-P5203-OPERATIONS FINANCIERES	1 125 000,00	-867 330,00
AE 2025 P5204E01	930 25A/D-P5204-PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER	520 000,00	-308 880,58
RESSOURCES HUMAINES			
AE 2025 P5301E05	932 25A/D-P5301-AGENTS ET CARRIERE	1 200 000,00	-24 030,00
AE 2025 P5302E01	930 25A/D-P5302-DEVELOPPER COMPETENCES AGENTS	1 521 000,00	-386 572,84
AE 2024 P5302E02	930 REPA/D-P5302-DEVELOPPER COMPETENCES AGENTS	398 447,86	-57 915,32
AE 2024 P5303E03	930 REPA/D-P5303-PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL	31 546,13	-799,30
AE 2025 P5303E04	930 25A/D-P5303-PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL	820 000,00	-270 341,32
AE 2025 P5304E02	930 25A/D-P5304-POLITIQUE D'ACTION SOCIALE	3 679 000,00	-210 852,40
EUROPE			
AE 2024 P6102E04	9305 REPP/D-P6102- PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2014-2020	27 413 318,67	-27 191 730,26
AP 2024 P6102E03	9005 REPP/D-P6102- PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2014-2020	41 001 288,49	-40 999 938,49